

Portrait sommaire de l'industrie laitière québécoise





Portrait sommaire de l'industrie laitière québécoise

Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Juin 2004



Nous remercions les nombreux intervenantes et intervenants qui ont rendu possible la réalisation du *Portrait sommaire de l'industrie laitière québécoise*. Sans leur appui et leur persévérance, cette étude n'aurait pu être menée à terme.

Soutien technique

Sylvie Boucher, Hélène Fortier, Linda Arsenault, Linda Vaillancourt,
Serge Picard, Lucie Lépine,
Micheline Tardif, Gilles Laplante

Direction des études économiques et d'appui aux filières

Marie-Hélène Zarnovican, Guillaume Couture, Michel Marquis, Mario Beaulieu,
Berchmans Ntibashoboye

Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés

Chi Mai Vu, Frédéric Lamotte

Direction de l'analyse et de l'appui à la recherche

Hélène Vincent, Pierre Dumoulin

Direction de la normalisation et de l'appui à l'inspection des aliments

Daniel Tremblay, Michel Houle

Direction de la qualité et des services à la clientèle

Constantin Tremblay

Direction des politiques sur la gestion des risques

Michel Ouellet

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Louise Vaillancourt, Kathia Fodil-Lemelin, Jean-Claude Bergevin, Monique Trudel, Alain C. Blais

Comité de lecture

Suzanne Pilote, Pascal Van Nieuwenhuysse, Denis Desrosiers, Alain C. Blais

Le document est aussi disponible dans Internet à l'adresse :

http://www.agr.gouv.qc.ca/ae/publicat/ind_lait.htm

AVANT-PROPOS

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'examen périodique des interventions de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) dans la mise en marché du lait au Québec.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1). Cet article exige que chaque office de producteurs établisse devant la Régie, tous les cinq ans, que le plan conjoint et les règlements édictés par l'office servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du ou des produits visés.

C'est dans ce contexte que la Régie a demandé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de brosse un portrait sommaire de l'industrie laitière au Québec. À la demande de la Régie, ce document doit présenter un « portrait évolutif et comparatif de l'industrie visée et de son contexte dynamique ».

TABLE DES MATIÈRES

	page
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
1.1 Le cadre réglementaire du système canadien de gestion de l'offre	3
1.2 Les processus de gestion des ententes au Québec	4
1.3 L'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce	5
1.4 La Filière laitière	5
CHAPITRE 2 - LES MARCHÉS	7
2.1 La consommation des produits laitiers au Canada	7
2.1.1 L'évolution de la consommation par personne	7
2.1.2 L'approvisionnement du marché canadien	8
2.1.3 Les tendances de consommation	8
2.2 La distribution des produits laitiers	9
2.2.1 Le marché du détail	10
2.2.2 Le marché des services alimentaires	10
2.2.3 Les marques des distributeurs (privées)	10
2.3 Le commerce international	11
2.3.1 Les exportations	12
2.3.2 Les importations	13
2.3.3 Le Programme d'importation pour réexportation (PIR)	15
Constats	16
Défi	16
CHAPITRE 3 - LA TRANSFORMATION	17
3.1 La structure de l'industrie	17
3.2 L'importance économique de l'industrie	18
3.2.1 La valeur des livraisons manufacturières	18
3.2.2 La valeur ajoutée ou l'apport à l'activité économique	18
3.3 Les emplois	19
3.4 La stratégie de croissance des entreprises laitières	19
3.4.1 Les leaders mondiaux	19
3.4.2 Les grandes entreprises québécoises	20
3.4.3 Les PME	20
Constats	20
Défi	20

CHAPITRE 4 - LA PRODUCTION	21
4.1 La description du secteur de la production de lait	21
4.2 L'importance de la production laitière	23
4.3 La situation financière des fermes laitières	24
4.3.1 Les fermes laitières du Québec et de l'Ontario	25
4.3.2 Les principales causes d'endettement des fermes laitières	26
4.3.3 Les conséquences	29
4.4 Le revenu des producteurs	29
Constats	30
Défis	30
CHAPITRE 5 - LA MISE EN MARCHÉ	31
5.1 Les conventions de mise en marché du lait	31
5.1.1 Le Comité des signataires	31
5.1.2 Les règles d'approvisionnement	31
5.1.3 Le développement régional	32
5.2 La qualité	32
5.3 La publicité et la promotion	34
5.4 Les prix	34
Constats	36
Défi	36
CHAPITRE 6 - LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT	37
Constats	38
CONSTATS ET DÉFIS	39

INTRODUCTION

L'industrie laitière joue un rôle primordial dans le développement économique du Québec et de ses régions. Elle arrive au premier rang de l'industrie agroalimentaire québécoise. De plus, l'industrie laitière québécoise est le principal fournisseur de produits laitiers au Canada. Dans ce contexte, la mise en marché du lait et des produits laitiers au Québec occupe une place d'importance.

La mise en marché du lait et des produits laitiers au Québec et au Canada se réalise dans un environnement réglementaire. La production laitière canadienne est soumise à la gestion de l'offre du lait qui vise à ajuster la production laitière aux besoins canadiens de produits laitiers. La gestion de l'offre permet notamment aux producteurs d'obtenir un prix adéquat provenant entièrement du marché. Afin d'assurer l'approvisionnement approprié du marché, les producteurs laitiers se sont dotés de quotas de production de lait. Ainsi, chaque ferme laitière au Canada doit respecter un quota de production de lait. Cette caractéristique vient teinter le contenu du portrait évolutif et comparatif de l'industrie visée et de son contexte dynamique demandé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) dans le cadre de l'examen périodique des interventions de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ). L'environnement réglementaire de la gestion de l'offre du lait revêt une importance significative tant sur la mise en marché du lait et des produits laitiers que sur la production du lait et la transformation des produits laitiers.

Premièrement, pour être efficace, la gestion de l'offre du lait doit, entre autres choses, s'effectuer dans un environnement commercial qui protège, le plus possible, le marché canadien des produits laitiers des perturbations du marché mondial notamment par la mise en place de protection aux frontières qui limite l'entrée des produits étrangers. À cet égard, la question du commerce international et les négociations multilatérales sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont névralgiques pour l'industrie. De fait, les résultats de ces négociations et des différends commerciaux entre les pays membres de l'OMC affectent la mise en marché des produits laitiers au Canada et au Québec. Par exemple, la décision finale de l'OMC en 2002 a mis fin au Mécanisme d'exportation individuel et a limité les exportations canadiennes aux engagements du Canada à l'OMC; d'une façon plus générale, l'impact important que pourrait avoir la conclusion du présent cycle de négociations de l'OMC.

Deuxièmement, au Québec, la mise en marché du lait est soumise aux conventions de mise en marché du lait négociées entre la Fédération des producteurs de lait du Québec, le Conseil de l'industrie laitière du Québec (CILQ) et Agropur coopérative. Ces conventions énoncent notamment les règles d'approvisionnement des usines laitières du Québec.

Pour ces motifs, le portrait sommaire de l'industrie laitière québécoise offre une description de l'industrie dans le contexte réglementé de la gestion de l'offre du lait. Le document décrit succinctement le cadre réglementaire de la gestion de l'offre, puis il aborde tour à tour le marché et la transformation des produits laitiers au Québec ainsi que la production du lait et sa mise en marché.

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1 Le cadre réglementaire du système canadien de gestion de l'offre

Depuis 1970, les productrices et les producteurs de lait du Québec participent à un programme de gestion des approvisionnements pour la production de lait de transformation dans le cadre du Plan national de commercialisation du lait, une entente fédérale-provinciale. Les deux principaux objectifs du plan sont : assurer aux productrices et aux producteurs laitiers une juste rétribution pour le travail ainsi que leurs investissements et fournir aux consommateurs un approvisionnement régulier de produits laitiers de haute qualité. De fait, le but du Plan national est d'assurer un équilibre entre la demande de produits laitiers et l'offre de lait au Canada. Le Plan national constitue la base de la politique laitière canadienne.

L'équilibre du système est assuré par l'émission d'un quota de production de lait à chacune des fermes laitières, lequel répond aux besoins en lait de consommation et en lait de transformation, c'est-à-dire le lait destiné aux produits transformés (le yogourt, la crème glacée, le fromage et le beurre).

La gestion de l'offre est un domaine de compétence partagée entre les deux ordres de gouvernement. D'une manière générale, les produits laitiers qui font l'objet de commerce interprovincial et international sont de compétence fédérale (le lait de transformation), tandis que ceux commercialisés dans la province sont de compétence provinciale (le lait de consommation). La mise en application du système de gestion de l'offre se fonde sur plusieurs autres ententes outre le Plan national :

- l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (P10)¹ conclue en 1995;
- l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P5)² conclue en 1995;
- l'Entente pour l'adhésion de la province de Terre-Neuve et du Labrador au Plan national de commercialisation du lait et à l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait mise en place le 1^{er} août 2001.

L'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (P10) et l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P5) permettent un partage des revenus entre les producteurs et elles favorisent une harmonisation des prix, de la qualité, du transport ainsi que de la vérification des transactions. Plus spécifiquement, l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (P10) a été mise en place en 1995 à la suite des résultats des négociations sur le commerce multilatéral, tenues sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle est notamment née d'une volonté des producteurs laitiers canadiens de partager le risque des variations de marché et des revenus des classes

¹ Entente P10 pour les dix provinces.

² Entente P5 pour l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

spéciales. Cette entente, modifiée en 2000 (pour éliminer la classe 5e) pour se conformer à la décision de l'« Organe de règlement des différends de l'OMC », offre présentement aux transformateurs alimentaires canadiens du lait à un prix permettant la concurrence des produits alimentaires canadiens contenant des produits laitiers admissibles avec les produits équivalents importés. Cette offre de lait est désignée sous l'appellation « classes spéciales ». Le système compte quatre classes spéciales. Le système de classification canadien est brièvement décrit ci-dessous.

Tableau 1.1
Définitions des classes de lait

CLASSES	
1a	Laits de consommation
1b	Crèmes de consommation
1c	Laits aromatisés
2	Yogourt et crème glacée
3a1	Fromages fins de tous types
3a2	Mozzarella, Brie et Colby
3b1	Cheddar frais
3b2	Cheddar
4a	Beurre, poudres
4b	Lait concentré
4m	Marchés marginaux
Classes spéciales	
5a	Fromages pour la transformation secondaire
5b	Autres produits laitiers pour la transformation secondaire
5c	Confiserie
5d	Exportations planifiées

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) supervise l'application du Plan national. Le Comité, présidé par la Commission canadienne du lait (CCL), est composé des représentants de toutes les provinces canadiennes.

1.2 Les processus de gestion des ententes au Québec

Au Québec, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche permet à l'office des producteurs de lait, soit la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ), de se doter de règlements permettant d'organiser, de façon ordonnée, la production et la mise en marché. De plus, elle encadre les conventions de mise en marché négociées entre les producteurs et les transformateurs accrédités, soit le Conseil de l'industrie laitière du Québec (CILQ) et Agropur. Plusieurs des conditions de mise en marché du lait au Québec se négocient à l'intérieur de ces conventions de mise en marché et doivent respecter les ententes fédérales-provinciales de commercialisation du lait.

En 1998, le gouvernement du Québec rendait le Comité permanent d'harmonisation des règles de mise en marché canadiennes et québécoises décisionnel sur les sujets négociables entre les producteurs et les industriels laitiers. Ce forum québécois de discussions réunit les producteurs et les industriels laitiers afin, entre autres, de préparer les rencontres fédérales-provinciales portant sur la gestion du système pancanadien de gestion de l'offre. Ce comité discute des sujets négociables tels qu'ils ont été définis à la décision n° 6559 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) en date du 17 décembre 1996. Ces sujets négociables sont, par exemple, les prix et le système de classification du lait tandis que le partage des revenus de marché et les quotas de production sont des sujets qui concernent seulement les producteurs.

1.3 L'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce

Pour assurer le bon fonctionnement du système de gestion de l'offre du lait, une protection aux frontières qui limite l'entrée des produits étrangers sur le marché canadien a été instaurée au Canada. Depuis 1995, à la suite de la signature de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce par le Canada, les limitations quantitatives des importations de produits laitiers ont été remplacées par un système de contingents tarifaires. Ainsi, pour le fromage et le beurre par exemple, les contingents tarifaires ont été fixés respectivement à 20 400 tonnes et 2 000 tonnes.³ Pour les importations effectuées à l'intérieur de ces contingents, les tarifs douaniers sont peu élevés (0 % pour les États-Unis) alors que les importations excédentaires sont soumises à des tarifs nettement plus élevés (variant de 201 % à 313 %). Au Canada, le contrôle des importations de produits agricoles est effectué au moyen de licences d'importation en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Cette loi est appliquée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Les pays membres de l'OMC sont entrés dans un nouveau cycle de négociations multilatérales désigné sous l'appellation du cycle de Doha. La déclaration ministérielle, adoptée par les pays membres le 14 novembre 2001, précise les grandes orientations et les sujets de négociations de cette nouvelle ronde. Dans cette déclaration, les pays se sont engagés notamment « ... à mener des négociations globales visant à : des améliorations substantielles de l'accès aux marchés; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. ».

L'échéance pour la conclusion du cycle de Doha a été fixée au 1^{er} janvier 2005. Toutefois, compte tenu de l'état d'avancement des travaux et du contexte des négociations, il y a peu de chance que les négociations se terminent dans les délais prévus.

1.4 La Filière laitière

Une concertation efficace

En matière de mise en marché du lait, le secteur laitier québécois pratique la concertation depuis un grand nombre d'années et il relève constamment le défi de la gestion d'un produit hautement périssable produit quotidiennement sur l'ensemble du territoire québécois.

³ En 2003, les contingents tarifaires atteignaient 20 400 tonnes pour le fromage et 3274 tonnes pour le beurre.

Par exemple, à toutes les semaines, les membres de la Filière laitière produisent, transportent et transforment plus de 50 millions de litres de lait. Le transport du lait cru représente un défi de taille. Au Québec, plus de 290 camions parcourent plus de 650 circuits pour ramasser le lait de toutes les fermes à tous les deux jours, dans toutes les régions du Québec, ce qui représente un trajet de plus de 29 millions de kilomètres par année. Le lait est dirigé vers plus de 100 usines de transformation. La Fédération a rationalisé et amélioré le système de transport du lait. En 2003, le coût moyen par hectolitre s'élevait à 2,14 \$ au Québec par rapport à 2,29 \$ pour l'ensemble des cinq provinces de l'Est (P5)⁴. Au fil des ans, les acteurs de l'industrie, soit les producteurs, les transporteurs et les industriels, ont négocié, entre eux, des règles précises encadrant la mise en marché. Ces règles sont consignées dans la Convention de transport du lait et les conventions de mise en marché du lait (chapitre 5).

Dans le domaine de la transformation, le Québec est le plus important fabricant de fromages cheddar, mozzarella ainsi que de fromages de spécialité, de beurre et de yogourt au Canada (tableau 2.1 – chapitre 2). D'une part, les industriels québécois ont adapté leur gamme de produits laitiers à la demande des consommateurs, notamment en diversifiant l'offre de leurs produits et, d'autre part, ils ont acquis au fil des ans une expertise d'excellence dans le domaine de la fabrication des produits laitiers de qualité. Le Québec ne compte plus le nombre de distinctions qu'il a obtenues dans les concours nationaux et internationaux. Les maisons d'enseignement ainsi que les organismes de recherche tant privés, gouvernementaux, qu'universitaires contribuent à accroître cette réputation d'excellence.

L'amorce d'un processus de réflexion

Au cours des dernières années, plusieurs événements ont agi comme éléments déclencheurs à l'amorce d'une réflexion sur une stratégie de développement de l'industrie laitière québécoise.

La décision de l'Organe d'appel de l'OMC de décembre 2002, portant sur les exportations de produits laitiers canadiens, est venue compromettre une avenue intéressante de croissance pour certaines entreprises laitières québécoises, notamment en mettant fin au Mécanisme d'exportation individuel (MEI). Le gouvernement du Québec, les producteurs et les transformateurs furent appelés à mesurer les impacts possibles pour le secteur laitier et à rechercher des solutions originales.

Par ailleurs, le marché intérieur canadien des produits laitiers offre aux producteurs et aux industriels laitiers des possibilités de développement intéressantes (décrites sommairement au chapitre 2). C'est dans ce contexte qu'au printemps 2003 la Fédération des producteurs de lait du Québec, Agropur, le Conseil de l'industrie laitière du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont amorcé une réflexion sur une stratégie de développement de l'industrie laitière québécoise. Ce processus, temporairement interrompu afin de permettre la négociation des conventions de mise en marché du lait, pourrait reprendre en 2004.

⁴ Entente P5 pour l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

LES MARCHÉS

2.1 La consommation des produits laitiers au Canada

La consommation totale des produits laitiers au Canada est en croissance. En fait, le quota total canadien, qui équivaut à une mesure du marché canadien, a augmenté de 9 % au cours de la période de 1997 à 2003.

2.1.1 L'évolution de la consommation par personne

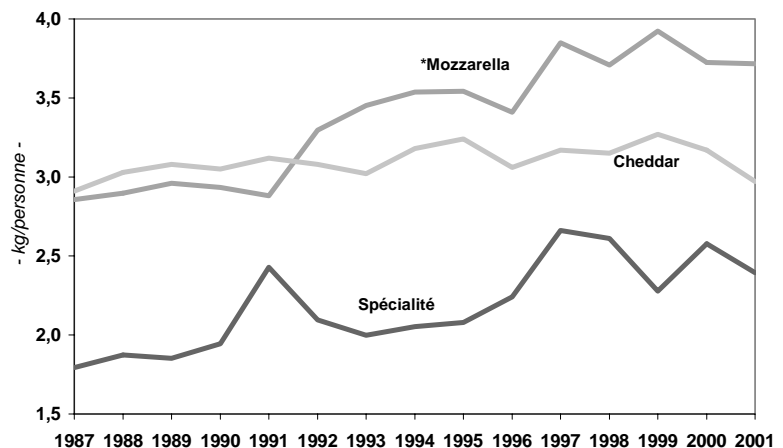
De 1971 à 2001, la consommation apparente de lait à boire est passée de 94,1 à 86,4 litres par personne au Canada. Le lait 2 % représente près de la moitié du lait de consommation total. La consommation de crème a doublé en trente ans pour atteindre 7,1 litres par personne en 2001. Par ailleurs, la consommation de la crème au Canada est supérieure d'environ 1 litre à la consommation de crème aux États-Unis.

La consommation de crème glacée a diminué passant de 12 à 9 litres par personne de 1971 à 2001. Par contre, au cours de cette période, la consommation de yogourt a connu une croissance remarquable passant de 0,4 à 4,8 litres par personne.

Entre 1971 à 2001, la consommation totale des fromages est passée de 5,6 à 11,5 kg par personne. En 2001, les fromages de spécialité (qui incluent le fromage mozzarella) comptent pour 6,1 kg par personne et le fromage cheddar représente 2,9 kg par personne (figure 2.1).

La consommation de beurre est passée de 6,7 kg en 1971 à 2,7 kg par personne en 2001. Au cours de cette période, la consommation de margarine est passée de 4,1 à 5 kg par personne.

Figure 2.1
Consommation apparente des fromages mozzarella, cheddar et de spécialité (sans mozzarella) au Canada, 1987 à 2001



*Les données du fromage mozzarella proviennent de la production/population au 1^{er} juillet de la même année.

- Statistique Canada, Consommation apparente des aliments par personne, tableau 002-0011, série : V108454 et V108718;

Estimation de la population canadienne des provinces et territoires, tableau 003-0010;

Production de certains produits, selon les fabricants laitiers au Canada, tableau 003-0010, séries : V382879 et V382880;

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, août 2002.

2.1.2 L'approvisionnement du marché canadien

Le Québec est l'un des principaux fournisseurs de produits laitiers sur le marché canadien. En fait, le Québec fabrique près de 52 % du yogourt, un peu moins que 50 % du fromage cheddar et plus de 50 % du fromage de spécialité (incluant le fromage mozzarella) consommés sur le marché canadien (tableau 2.1).

Tableau 2.1
Certains produits laitiers fabriqués au Québec
par rapport à la consommation canadienne, 2002

Types de production	Production Québec	Consommation canadienne	% produits / consommation
		- en 000 t.m. -	
Yogourt	92,5	177,9	52,0
Fromage cheddar	59,1	119,6	49,4
Fromage spécialité	119,6	224,6	53,3
Cottage	*n.d.	24,6	-
Sous-total fromage	-	368,8	-
Beurre	30,6	87,6	34,9
		- en 000 litres -	
Crème glacée	11,2	308,0	3,6

*n.d. : Donnée confidentielle.

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché des produits laitiers 2002.
- Statistique Canada, Consommation apparente des aliments par personne au Canada.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2004.

Au cours de la période de 1971 à 2002, le marché canadien des produits laitiers s'est modifié considérablement, le marché du beurre a diminué tandis que celui du fromage a connu une forte augmentation. Ainsi, au cours de cette période, la consommation totale de beurre est passée de 149 100 à 87 600 t.m. et celle du fromage est passée de près de 123 000 à 368 800 t.m., soit une augmentation remarquable de la consommation de fromages de 245 000 t.m. en plus de trente ans.

Considérant, d'une part, que le Québec est l'un des principaux fournisseurs de produits laitiers sur le marché canadien et, d'autre part, que ce marché a grandement évolué au cours de la période de 1971 à 2002, l'industrie laitière québécoise a donc dû s'adapter profondément tant du point de vue des approvisionnements de lait des usines laitières que celui de la structure industrielle québécoise de la fabrication des produits laitiers. Les usines laitières ont diminué la fabrication de beurre pour accroître celle de fromages.

2.1.3 Les tendances de consommation

Au cours des dernières années, la consommation de crème a connu une excellente croissance grâce notamment au succès des cafés-restaurants. De plus, l'utilisation de crème à des fins culinaires connaît également une bonne croissance. Les consommateurs apprécient la saveur de ce produit.

La consommation de yogourt a connu une croissance remarquable. Le consommateur possède une opinion favorable à l'égard de ce produit. Par ailleurs, sur la base de l'expérience européenne, le marché canadien pourrait continuer sa progression puisqu'il se consomme en France quatre fois plus de yogourt par habitant qu'au Canada (tableau 2.2).

Sur la base de la croissance des trente dernières années, la consommation de fromages de spécialité devrait également se maintenir au cours des prochaines années.

Tableau 2.2
Consommation par personne de certains produits laitiers en France,
aux États-Unis et au Canada, 2001

Produits	France	États-Unis	Canada
	<i>- kg/personne -</i>		
Fromage	24,3	13,4	11,5
Yogourt	28,3	2,5	4,8
Beurre	8,2	2,0	2,7
	<i>- litres/personne -</i>		
Lait de consommation	89,7	82,9	87,2

Sources : - Fédération internationale de laiterie, Bulletin of the International Dairy Federation, 2001.
- Agéco, Les faits saillants laitiers québécois, année 2002, Université Laval.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2004.

Lorsque l'on compare la consommation des produits laitiers au Canada à celle de la France, les efforts de développement du marché canadien pourraient avantageusement se poursuivre.

2.2 La distribution des produits laitiers

Les marchés canadiens du commerce de détail et des services alimentaires sont relativement concentrés et contrôlés par deux très grands distributeurs d'envergure canadienne et par quatre à cinq grands distributeurs régionaux. Les entreprises de fabrication, qui les approvisionnent, sont tout aussi concentrées et peuvent rencontrer des exigences plus fortes des distributeurs en termes de volume, d'emballage, de constance de qualité et de prix. En effet, les distributeurs pratiquent une rationalisation assez rigoureuse du nombre de produits par catégorie. Le pouvoir accru des distributeurs alimentaires force les entreprises de transformation à mieux comprendre les besoins précis des détaillants, notamment en ce qui a trait aux produits demandés, à leurs coûts et à la logistique d'approvisionnement, et à tenter d'y répondre.

Le marché du détail, qui vise la consommation à domicile, est largement dominé par les supermarchés et épiceries; il écoule le gros des produits laitiers. Le marché des services alimentaires, ou plus exactement celui de la consommation hors-domicile (hôtellerie, restauration, institutions), prend une part importante de notre budget alimentaire (28,5 % en 2001) et devrait continuer de croître avec les bonnes performances économiques et le vieillissement de la population.

2.2.1 Le marché du détail

En 2001, sur le marché du détail québécois, les produits laitiers représentaient une dépense de 2 milliards de dollars, soit 15,1 % du budget alimentaire des Québécois (fromages 5,8 %, lait frais 4,6 %, yogourt 1,5 %, beurre 1 %, produits congelés 1 %, crème fraîche 0,5 % et autres produits 0,7 %). Les taux d'approvisionnement par le Québec, basés sur les achats des trois grands distributeurs tels que fournis par le Conseil canadien de la distribution alimentaire (CCDA) pour cette même année, ont été de 97,7 % pour le lait frais et la crème fraîche, de 84,9 % pour les fromages fins, de 97,3 % pour le yogourt et de 12,8 % pour la crème glacée.

Dans la plupart des supermarchés et épiceries, les fromages se retrouvent dans deux sections distinctes. Les fromages industriels et les autres produits laitiers frais se trouvent au comptoir des produits laitiers tandis que les fromages de spécialité sont placés dans la section traiteur où ils côtoient les charcuteries et les mets préparés réfrigérés. Achetés, auparavant, en meules ou en blocs et coupés à la demande, les fromages sont maintenant de plus en plus coupés et emballés en magasin ou en usine. En fait, l'utilisation de l'emballage sous-vide a bouleversé la distribution des fromages de spécialité. Dorénavant, on parle de plus en plus de vrac préemballé.

2.2.2 Le marché des services alimentaires

Dans les services alimentaires, les produits laitiers sont fortement associés au déjeuner. Le lait et la crème accompagnent le café, le thé, les céréales ou entrent dans la composition des omelettes, des crêpes, des gaufres et des quiches. Le fromage en crème accompagne les bagels tandis que le fromage cottage et le yogourt font de même pour les fruits. Par ailleurs, le mozzarella est largement utilisé pour garnir les pizzas et les plats de pâtes, le cheddar fondu dans les hamburgers, le cheddar régulier dans les sous-marins et les sandwichs alors que le cheddar frais est utilisé en grande quantité dans la préparation des poutines. Ce marché absorbe 6 % du yogourt, 13 % du lait frais, de la crème fraîche et du fromage cheddar, 16 % du beurre, 36 % du fromage mozzarella et 25 % des autres fromages.

Dans le créneau de la restauration rapide, les produits laitiers utilisés, notamment les fromages, doivent répondre à des exigences précises quant à leur composition, leur texture, leur durée de conservation et leur mise en portion, etc. Le fabricant doit pouvoir rencontrer ces exigences dans un contexte de forte compétitivité où la marge de manoeuvre quant aux prix est au plus bas.

2.2.3 Les marques de distributeurs (privées)

Les marques de distributeurs (privées) se retrouvent sur tous les types de produits laitiers. Selon les données de ventes compilées par AC Nielsen, au Québec, en 2002, le beurre est le produit laitier le plus vendu sous marques de distributeurs avec une proportion de 55,4 %. Le fromage cheddar préemballé l'est dans une proportion de 28 %, le fromage fondu en tranche l'est à 24,5 %, la crème glacée à 21,9 % et les autres fromages préemballés à 19,9 %. À titre de comparaison, selon des données compilées par Information Ressources inc. aux États-Unis en 2003, la proportion du lait vendu sous marques de distributeurs a été de 62 %, celle du beurre de 46 %, du fromage naturel de 39 %, du fromage cottage de 38 % et celle de la crème sure et du fromage à la crème de 30 %.

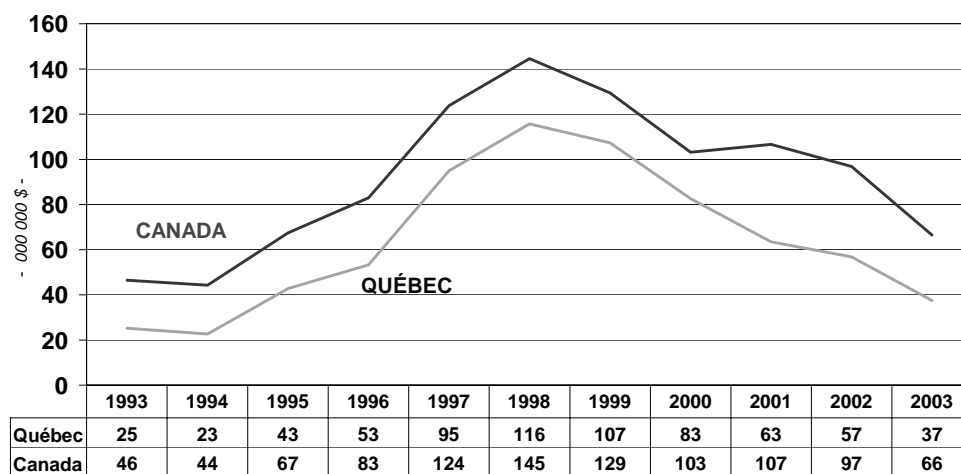
Aux États-Unis, la raison pour laquelle les produits laitiers, et particulièrement le lait, sont massivement commercialisés sous marques privées est que le marché est plus atomisé au niveau de la transformation et que les distributeurs possèdent leur propre laiterie. Au Canada, Loblaw possède la laiterie ontarienne Neilson et Safeway et la laiterie Lucerne dans les provinces de l'Ouest. Au Québec, les distributeurs ne possèdent aucune laiterie et aucun lait n'est commercialisé sous marques privées. Dans le domaine du yogourt, les deux joueurs dominants, Aliments Ultima et Danone, ont, par des pratiques commerciales agressives, fait reculer la part des marques privées.

2.3 Le commerce international

Dans le secteur laitier, les exportations et les importations de produits laitiers au Canada doivent respecter, notamment, les engagements du Canada précisés dans l'Accord sur l'agriculture de l'OMC signé en avril 1994. Ainsi, en 1995, à la conclusion de cet accord, le Canada a mis en place le programme des classes spéciales pour encadrer ces opérations d'exportations.

Les classes spéciales sont les sous-classes du lait de la classe 5. Les classes 5a, 5b et 5c ont été mises en place pour les ventes effectuées sur les marchés intérieurs et d'exportation, la classe 5d pour les exportations planifiées, alors que la classe 5e l'a été pour écouler les surplus du marché canadien. Pour accéder à des produits laitiers qui sont à des prix de la classe 5, les transformateurs ou les distributeurs doivent demander un permis à la Commission canadienne du lait.

Figure 2.2
Valeur des exportations de fromages,
Québec et Canada, 1993-2003



1^{er} janvier 1995
Conclusion du cycle
d'Uruguay
1^{er} août 1995
Ententes P9
classes spéciales

8 octobre 1997
É.-U. / N.-Z.
entament des
procédures à l'OMC

13 octobre 1999
1^{re} décision défavorable OMC
1999-2000 5d + 5e 20 433 t.m.
fromages maximums d'exportation
Entente CAN / É.-U. / N.-Z. 22 déc. 1999

1^{er} août 2000
MEI en place
Fin de la classe 5e

20 déc. 2002
Fin du MEI

Sources : - Institut de la statistique du Québec.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, août 2003.

En 2000, la classe 5e a été éliminée pour se conformer à une décision de l'Organe d'appel de l'OMC. L'Organe d'appel jugeait que les ventes de lait effectuées dans cette classe ne respectaient pas les engagements du Canada contenus dans l'Accord sur l'agriculture. Pour pallier l'élimination de la classe 5e, le Mécanisme d'exportation individuel (MEI) a été mis en place. Toutefois, le 20 décembre 2002, à la suite d'une autre décision de l'Organe d'appel de l'OMC, le Canada a également dû mettre fin à ce mécanisme. La figure 2.2 illustre l'impact de ces événements sur la valeur des exportations de fromages au Québec et au Canada.

Depuis 1995, les limitations quantitatives des importations de produits laitiers ont été remplacées par un système de contingents tarifaires (section 1.3 – Accord sur l'agriculture).

2.3.1 Les exportations

La valeur des exportations de produits laitiers a connu une croissance remarquable de 1993 à 1997, et ce, tant au niveau du Québec (181 %) que de l'Ontario (218 %) et du Canada (166 %); ce sont les expéditions de fromages à l'étranger qui ont enregistré les gains les plus importants. À noter que, tout au long de cette période, le Québec a généralement maintenu sa part des exportations canadiennes de produits laitiers à 50 - 55 % (tableau 2.3).

Les exportations ont diminué en 1999 et 2000. Ce recul est attribuable à la décision du Canada de se conformer à l'entente conclue entre les États-Unis et la Nouvelle-Zélande en 1999 sur la réduction des exportations pour respecter les engagements du Canada à l'OMC.

Les ventes québécoises et canadiennes de produits laitiers à l'étranger se sont fortement redressées en 2001 grâce, principalement, à des expéditions accrues de poudre de lait sur les marchés extérieurs, ce qui a largement compensé la baisse des exportations de fromages. En ce qui concerne l'Ontario, ses exportations de fromages et de poudre de lait ont augmenté respectivement de 131 % et 75 % de sorte que ses exportations totales de produits laitiers ont presque doublé par rapport à 2000.

Tableau 2.3
Exportations et importations de produits laitiers,
Québec, Ontario et Canada, 1992 à 2002

EXPORTATIONS	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
	- 000 000 \$ -										
Québec	101	78	95	120	169	207	219	197	166	211	175
Ontario	32	39	47	73	96	88	124	116	85	164	140
Canada	164	149	150	236	339	369	397	363	285	427	366
IMPORTATIONS	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
	- 000 000 \$ -										
Québec	50	53	61	62	70	91	97	102	121	119	138
Ontario	70	102	117	124	151	142	158	177	244	309	276
Canada	172	186	204	210	246	258	282	308	400	464	448
SOLDE COMMERCIAL	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
	- 000 000 \$ -										
Québec	51	25	35	57	99	116	122	96	45	92	37
Ontario	-38	-63	-70	-51	-55	-54	-34	-61	-159	-145	-136
Canada	-8	-37	-54	26	92	112	115	55	-115	-37	-82

Sources : - Statistique Canada, Commerce international.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, 2004.

En 2002, les exportations québécoises, ontariennes et canadiennes ont à nouveau régressé. La chute des prix des produits laitiers à l'échelle mondiale explique, en partie, cette baisse. En 2002, la valeur des exportations de produits laitiers du Québec représente 5,8 % de la valeur des livraisons manufacturières. D'ailleurs, le Portrait de l'industrie laitière canadienne produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada précise que « selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le commerce mondial dans le secteur laitier représente 5 à 7 % de la production mondiale¹ ».

2.3.2 Les importations

Les importations de produits laitiers sont en progression constante depuis 1992. De 1992 à 2002, elles ont augmenté de 176 % au Québec, de 294 % en Ontario et de 160 % au Canada (tableau 2.3). Au Québec, cette hausse s'explique par des achats accrus de fromages, de caséine et de produits faits de composants naturels du lait sur les marchés extérieurs. On retrouve sensiblement le même modèle pour le Canada avec, en plus, le beurre ainsi que des quantités importantes de poudre de lait en provenance de la Nouvelle-Zélande. En ce qui concerne l'Ontario, ce sont principalement les importations de poudre de lait, de caséine et de lactosérum qui sont responsables de la hausse des importations totales de produits laitiers. L'importation de ces produits accroît le surplus canadien de solides non gras (section 4.2 – Surplus structurel).

Bon an mal an, l'Ontario accapare environ 60 % des achats canadiens de produits laitiers à l'étranger et le Québec 30 %.

L'évolution des importations de mélanges et ingrédients laitiers non contingentés

Certains mélanges et ingrédients laitiers ne sont pas contrôlés. En effet, les produits laitiers² suivants ne sont assujettis à aucun contingent tarifaire :

- mélanges d'huile de beurre et de sucre;
- caséine et produits de caséine;
- concentré protéique de lactosérum, lactosérum évaporé, condensé et liquide;
- lactose et sirop de lactose;
- lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum.

Ces ingrédients sont utilisés notamment dans la fabrication de la crème glacée, du fromage fondu, comme substitut au lait écrémé en poudre, dans les aliments pour nourrissons, dans la confection de confiseries, etc.

Le développement de la production pour ces produits n'a pas eu lieu au Canada à cause de la disponibilité d'importations à prix plus compétitifs que le présent système de prix québécois ou canadien ne le permet.

¹ Agriculture et Agroalimentaire Canada, Portrait de l'industrie laitière canadienne, p. 39.

² Ces produits sont importés sous les lignes tarifaires suivantes : 2106.90.95 (mélanges d'huile de beurre et de sucre), 3501.10.00 et 3501.90.00 (caséine et produits de caséine), 0404.10.10.00, 0404.10.90.10, 0404.10.90.20 et 0404.10.90.90 (concentré de lactosérum en poudre, lactosérum condensé, évaporé, modifié ou autres), 1702.10, 1702.11 et 1702.19 (lactose et sirop de lactose), 3502.20 (lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum).

Au cours des onze dernières années (1993-2003), pour la majorité de ces produits, les quantités importées au Canada sont en croissance (figures 2.3 et 2.4 et tableau 2.4). À l'heure actuelle, ces produits sont, pour la plupart, importés d'Europe ou de Nouvelle-Zélande, deux pays hautement compétitifs sur le marché international des ingrédients laitiers, le premier en vertu de généreuses subventions gouvernementales versées à son secteur laitier, et le second en vertu à la fois de ses avantages comparatifs de production et du monopole d'exportation accordé par le gouvernement à la coopérative néo-zélandaise Fonterra.

Figure 2.3

Importations de mélanges et d'ingrédients laitiers non contingentés, Canada, 1993 à 2003

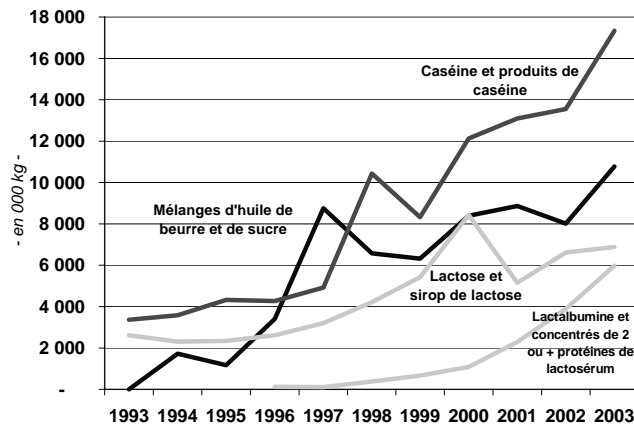
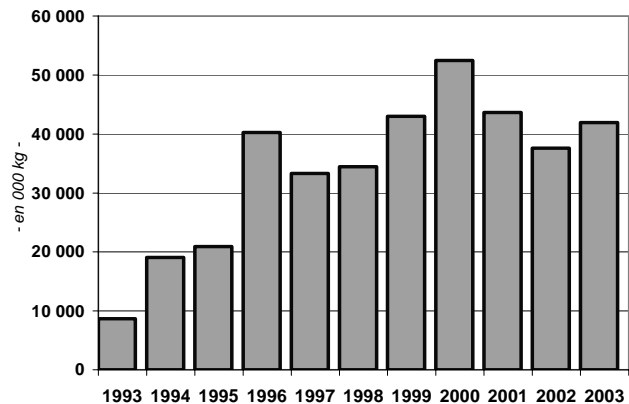


Figure 2.4

Concentré protéique de lactosérum, lactosérum évaporé, condensé et liquide, Canada, 1993-2003



Sources : - Revenu Canada, code SH 2106.90.95 (mélanges d'huile de beurre et de sucre), compilation spéciale.
 - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Bulletin annuel du commerce laitier, 2001 et 2002.
 - Statistique Canada, Commerce international canadien des marchandises.
 - Tribunal canadien du commerce extérieur, Enquête sur l'importation de mélanges de produits laitiers échappant aux limites des contingents du Canada, page 30.
 - MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2004.

Tableau 2.4

Importations de mélanges et d'ingrédients laitiers non contingentés, Canada, 1993 à 2003

Années	Mélanges d'huile de beurre et de sucre		Caséine et produits de caséine		Concentré protéique de lactosérum, lactosérum évaporé, condensé et liquide ⁽¹⁾		Lactose et sirop de lactose		Lactalbumine, y compris les concentrés de 2 ou plusieurs protéines de lactosérum	
	- 000 kg -	- 000 \$ -	- 000 kg -	- 000 \$ -	- 000 kg -	- 000 \$ -	- 000 kg -	- 000 \$ -	- 000 kg -	- 000 \$ -
1993	n.d.	n.d.	3 362	18 453	8 648	12 286	2 618	2 733	-	-
1994	1 735	n.d.	3 580	19 046	19 070	16 028	2 310	2 677	-	-
1995	1 167	n.d.	4 333	30 640	20 932	10 855	2 346	2 711	-	-
1996	3 404	n.d.	4 272	30 223	40 240	30 810	2 611	2 711	124	571
1997	8 752	n.d.	4 916	32 462	33 322	29 911	3 202	3 094	107	954
1998	6 585	14 550	10 425	39 370	34 428	33 793	4 208	4 134	370	3 105
1999	6 333	13 413	8 316	52 034	42 985	37 243	5 415	4 827	669	4 780
2000	8 391	16 712	12 132	77 665	52 461	50 319	8 433	6 247	1 083	10 689
2001	8 857	17 581	13 106	94 560	43 645	43 860	5 161	5 280	2 297	25 616
2002	8 016	15 501	13 541	91 444	37 595	32 524	6 605	6 875	3 887	38 455
2003	10 780	17 811	17 341	102 276	41 942	30 041	6 879	6 965	5 981	43 114

(1) Compilation des codes SH suivants: 0404.10.10.00, 0404.10.90.10, 0404.10.90.20, 0404.10.90.90. Les codes 0404.10.21.00, 0404.10.22.00, 0404.90.10 et 0404.90.20 sont exclus.

Sources : - Revenu Canada, code SH 2106.90.95 (mélanges d'huile de beurre et de sucre), compilation spéciale.
 - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Bulletin annuel du commerce laitier, 2001 et 2002.
 - Statistique Canada, Commerce international canadien des marchandises.
 - Tribunal canadien du commerce extérieur, Enquête sur l'importation de mélanges de produits laitiers échappant aux limites des contingents du Canada, page 30.
 - MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2004.

Ces importations ont une incidence sur la gestion du lait produit au Canada puisque :

- les importations de mélanges d'huile de beurre et de sucre se substituent à la matière grasse d'origine canadienne (impact négatif sur le niveau du droit de produire détenu par les producteurs);
- les importations de solides non gras (par exemple la caséine) pourraient augmenter le surplus structurel (figure 4.3).

2.3.3 Le Programme d'importation pour réexportation (PIR)

Le Programme d'importation pour réexportation (PIR) s'adresse aux entreprises qui désirent importer des produits laitiers pour les transformer au Canada pour ensuite réexporter le produit fini. C'est la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) qui est chargée d'administrer ce programme.

Les importations de poudre de lait entier, de fromages et d'autres produits autorisées par le MAECI ont particulièrement progressé en 2002-2003 par rapport aux années précédentes (tableau 2.5). Les transformateurs canadiens ont utilisé davantage ce programme au cours de cette période pour remplacer une partie du lait qu'ils obtenaient auparavant par le biais du Mécanisme d'exportation individuel. Le lait cru est le produit qui enregistre la plus forte hausse en pourcentage de volume importé.

Ces produits sont utilisés pour la fabrication de divers produits, comme les confiseries, les soupes, les sauces, les produits de boulangerie et le fromage, et sont réexportés.

Tableau 2.5
Principaux produits importés dans le cadre du PIR,
Canada, années laitières, 2000-2001 à 2002-2003

Produits	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	<i>- tonnes -</i>		
Beurre	3 732	4 254	4 087
Poudre de lait entier	18 945	15 954	26 009
Poudre de lait écrémé	3 275	339	1 908
Fromage	2 827	370	4 558
Matière grasse et huiles dérivées du lait	11 825	16 705	14 961
Autres ⁽¹⁾	3 427	2 803	12 096

(1) Comprend le lait, la crème, le lait concentré et évaporé, le babeurre/le kéfir et d'autres laits fermentés, la poudre de lactosérum, les constituants naturels de lait, la crème glacée et d'autres préparations alimentaires.

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Bulletin annuel du commerce laitier, 2002-2003.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2004.

Constats

- Le marché canadien a augmenté de 9 % au cours de la période de 1997 à 2003.
- Les exportations de produits laitiers du Québec ont amorcé une diminution à partir de 1998, tandis que l'importation de produits laitiers au Québec et au Canada connaît une progression constante depuis les dix dernières années.
- De 1994 à 2003, les importations de mélanges et d'ingrédients laitiers non contingentés sont passées de près de 26 700 à 82 900 t.m.
- Lorsque l'on compare la consommation des produits laitiers au Canada à celle de la France, les efforts de développement du marché canadien pourraient avantageusement se poursuivre, et ce, malgré les limites associées à toute comparaison de la consommation des produits laitiers entre les pays.

Défi

- L'industrie laitière devrait poursuivre ses réflexions visant à définir des stratégies qui favoriseront le développement du marché canadien des produits laitiers et des ingrédients à son plein potentiel.

LA TRANSFORMATION

L'industrie de la transformation laitière fabrique une multitude de produits laitiers. Cependant, les activités de transformation sont classées selon deux types de produits. La première catégorie est celle du lait de consommation et comprend le lait homogénéisé (3,25 %), le lait partiellement écrémé (2 %), le lait à basse teneur en matière grasse (1 %), le lait écrémé, le lait ultrafiltré, le lait de spécialité, le lait au chocolat, le babeurre et tous les types de crème. La deuxième catégorie est celle du lait de transformation qui entre dans la fabrication de tous les autres produits laitiers comme le beurre, le fromage, le yogourt, les poudres de lait et la crème glacée.

3.1 La structure de l'industrie

Au cours des dernières années, la structure de l'industrie s'est modifiée de façon marquée. Tout d'abord, au Canada, les grandes entreprises de transformation ont traversé une période de fusions et d'acquisitions. Ensuite, au Québec, les petites entreprises de transformation ont connu une augmentation significative.

La rationalisation des grandes entreprises de transformation

L'industrie laitière a fait l'objet d'une importante rationalisation au cours des dernières années. Une vague importante de fusions et d'acquisitions s'est répercutée sur l'ensemble du pays et certaines entreprises ont fermé leurs portes. Selon les données de l'enquête de Statistique Canada, de 1995 à 1999¹, le nombre d'établissements est passé de 275 à 243. L'industrie est aujourd'hui fortement concentrée entre les mains de trois grandes entreprises : Saputo, Parmalat et Agropur qui, à elles seules, transforment approximativement 75 % du volume total du lait canadien, selon la revue le Producteur de lait québécois, novembre 2002.

L'émergence de petites entreprises de transformation au Québec

Depuis quelques années, le nombre de petites entreprises de transformation, c'est-à-dire celles qui transforment moins de 5 millions de litres annuellement, est en croissance au Québec. Les compilations, effectuées par le GREPA et le Groupe AGÉCO, illustrent cette tendance. En effet, en l'espace de dix ans, leur nombre est passé de 28 (1993-1994) à 52 (2002-2003) entreprises. Cette croissance s'explique notamment par l'émergence des microfromageries dans plusieurs régions du Québec.

¹ Statistique Canada a modifié son Enquête annuelle des manufactures. À partir de l'année de référence 2000, l'univers de l'enquête s'étend à l'ensemble des unités manufacturières. Toutes comparaisons avec les années antérieures ne peuvent donc être faites.

3.2 L'importance économique de l'industrie

3.2.1 La valeur des livraisons manufacturières

De 1996 à 2003, la valeur des livraisons manufacturières de produits laitiers du Québec² est passée de 3,1 à 3,5 milliards de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 14 % de la valeur des livraisons manufacturières. Au cours de la même période, les livraisons manufacturières de produits laitiers en Ontario ont enregistré une hausse de 20 %, où elles sont passées de 2,9 milliards de dollars en 1996 à 3,5 milliards de dollars en 2003. C'est dans le reste du Canada que la hausse a été la plus marquante, passant de 2,2 milliards de dollars en 1996 à 4,1 milliards de dollars en 2003, soit une augmentation de 87 %.

Considérant la part relative des livraisons manufacturières de produits laitiers du Québec par rapport à celle du Canada, on peut constater qu'elle a diminué au cours des huit dernières années. En effet, les livraisons manufacturières de produits laitiers du Québec représentaient 38 % de celles du Canada en 1996 comparativement à 32 % en 2003. Cette diminution de la part relative du Québec peut s'expliquer par un taux de croissance supérieure de la valeur des livraisons manufacturières de produits laitiers des autres provinces canadiennes.

3.2.2 La valeur ajoutée³ ou l'apport à l'activité économique

Au Québec, la valeur ajoutée de l'industrie de la transformation laitière était de 1 milliard de dollars en 2001, soit 39 % de l'ensemble canadien. Au niveau de l'Ontario, cette valeur ne représentait que 34 % du niveau canadien, soit 933 millions de dollars.

Toutefois, pour bien mesurer la capacité de l'industrie laitière à créer de la richesse pour l'ensemble de l'économie, il faut évaluer son apport relatif à l'activité économique. Autrement dit, c'est d'évaluer la valeur ajoutée qui retourne à l'économie par tranche de dollar vendu⁴.

En 2001, pour chaque dollar vendu par l'industrie de la transformation laitière québécoise, 31 ¢ retournaient directement à l'économie en termes de valeur ajoutée. En Ontario, ce n'est que 25 ¢ qui retournaient à son économie. Tandis que pour le reste du Canada, cette valeur ne représentait que 26 ¢ par dollar vendu.

L'Enquête mensuelle sur les industries manufacturières subdivise, pour des fins statistiques, l'industrie laitière en trois sous-secteurs soit la fabrication de beurre, de fromage et produits laitiers secs et concentrés, la fabrication de crème glacée et de desserts congelés et la fabrication du lait de consommation.

² Ces données ne reflètent pas l'activité manufacturière d'établissements de transformation de propriété québécoise situés hors Québec.

³ La valeur ajoutée est définie comme étant la différence entre la valeur de la production et la valeur des achats intermédiaires de biens et services (achats d'intrants). Il s'agit donc des sommes servant à rémunérer les différents facteurs qui ont servi à produire le bien ou le service en question, soit la main-d'œuvre (les salaires), le propriétaire (les bénéfices) et le capital (intérêt, loyer et amortissement). C'est donc un apport à l'activité économique, une contribution à la richesse collective.

⁴ Valeur ajoutée / valeur des livraisons manufacturières.

En ce qui concerne ces trois sous-secteurs, les écarts du ratio valeur ajoutée par dollar vendu sont plus marquants entre les provinces. En effet, l'industrie québécoise de fabrication de beurre, de fromage et produits laitiers secs et concentrés procure au Québec 33 ¢ en valeur ajoutée pour chaque dollar vendu, comparativement à 17 ¢ pour l'Ontario et 24 ¢ pour le reste du Canada.

Par contre, au niveau de la fabrication de crème glacée et de desserts congelés, les industriels ontariens sont plus performants avec 47 ¢ en valeur ajoutée par dollar vendu. Pour le Québec, cette valeur atteint 28 ¢, tandis que pour le reste du Canada elle représente 21 ¢ par dollar vendu.

Au niveau de la fabrication du lait de consommation, les industries québécoises, ontariennes et celles du reste du Canada procurent à leur économie à peu près le même niveau de valeur ajoutée, soit 28 ¢ par dollar vendu.

3.3 Les emplois

L'industrie québécoise de la transformation de produits laitiers employait, en 1996, 6 480 personnes comparativement à 7 634 personnes en 2003. Au cours de cette période, le niveau d'emploi au Québec en transformation laitière a donc augmenté de 17,8 %. Pour ces mêmes années, l'industrie ontarienne de la transformation de produits laitiers a connu une hausse de 8,1 %, où le nombre d'emplois est passé de 7 627 en 1996 à 8 241 en 2003.

3.4 La stratégie de croissance des entreprises laitières

3.4.1 Les leaders mondiaux

Les grands leaders laitiers mondiaux ont suivi les étapes « logiques » de la croissance. Ils se sont développés successivement à l'échelle locale, régionale et nationale. Ensuite, ces entreprises ont suivi un développement transnational puis transcontinental, généralement par des stratégies de fusions et d'acquisitions ou par alliances. Par ailleurs, ces entreprises sont devenues de véritables multinationales en suivant des stratégies d'intégration verticale et horizontale. Certaines ont fait l'acquisition de certains maillons de la chaîne (réseau de distribution) alors que d'autres ont diversifié leurs activités, soit dans d'autres produits alimentaires ou, plus marginalement, dans d'autres secteurs d'activité (secteur financier).

Ces grandes firmes ont adopté également des stratégies de croissance basées sur l'innovation. Elles disposent d'importants laboratoires de recherche-développement (R-D) localisés en général près du siège social. Ceux-ci élaborent de nouveaux produits pour les besoins des marchés de toutes leurs filiales à travers le monde. Ces laboratoires ont notamment constitué le banc d'essai des nouvelles technologies de filtration par membranes des composants laitiers. Ces recherches ont permis de développer un commerce international important pour les produits et dérivés de caséine et caséinate. Ces laboratoires ont également donné lieu à l'émergence d'importantes lignes de produits intermédiaires comme les ingrédients laitiers comportant des propriétés technofonctionnelles spécifiques (concentrés et isolats de protéiques de lait ou de lactosérum) pour les fins de première et deuxième transformations agroalimentaires. Hormis le secteur des nutraceutiques et des aliments fonctionnels, certains composants ou sous-produits du lait ont trouvé des applications diverses qui rejoignent progressivement d'autres secteurs manufacturiers non alimentaires (cosmétique, pharmaceutique).

Le statut juridique d'entreprise (coopératif ou compagnie) ne semble pas être sensible à cette dynamique internationale. Les coopératives laitières, telle la néo-zélandaise *Fonterra*, ne font pas exception à la règle et connaissent le même rayonnement international.

3.4.2 Les grandes entreprises québécoises

Au Canada, la consolidation au sein de l'industrie de la distribution alimentaire a probablement constitué une forte incitation pour les entreprises de transformation de s'assurer un approvisionnement à l'échelle pancanadienne.

La faible croissance de la demande intérieure globale de produits laitiers dans les années 1970 et sa stabilité relative au cours des deux décennies qui suivirent expliqueraient aussi le mouvement continu et progressif de fusions et d'acquisitions qui s'est déployé jusqu'à maintenant. Cette stratégie de fusions et d'acquisitions a constitué la stratégie dominante pour faire des gains additionnels de parts de marché. Au cours des prochaines années, les gains additionnels de ce type de stratégie seront difficilement réalisables par les trois grands transformateurs compte tenu de la Loi sur la concurrence. Au niveau international, Saputo est l'entreprise québécoise qui a réalisée le plus d'acquisitions hors des frontières canadiennes.

3.4.3 Les PME

Présentement, les PME de la transformation des produits laitiers utilisent très peu la stratégie de fusions et d'acquisitions pour accroître leurs activités de transformation. Elles pourraient utiliser une telle stratégie au cours des prochaines années.

Constats

- L'industrie est fortement concentrée entre les mains de trois grands transformateurs: Saputo, Parmalat et Agropur qui, à eux seuls, transforment approximativement 75 % du volume total de lait produit au Québec.
- Le phénomène de rationalisation des grandes entreprises de transformation de produits laitiers s'est poursuivi au cours des années 1990; par exemple, entre les années 1995 à 1999, le nombre d'usines de transformation au Canada est passé de 275 à 243.
- Le nombre de petites entreprises de transformation est en croissance au Québec. En l'espace de dix ans, leur nombre est passé de 28 (1993-1994) à 52 (2002-2003) entreprises. Cette croissance s'explique notamment par l'émergence des micro-fromageries dans plusieurs régions du Québec.
- En 2003, la valeur des livraisons manufacturières de produits laitiers du Québec s'élevait à 3,5 milliards de dollars, représentant 32 % de la valeur des livraisons manufacturières canadiennes de produits laitiers.

Défi

- Les stratégies de croissance sur la scène nord-américaine des grandes entreprises présentes au Québec auront-elles des effets sur les activités de transformation québécoises?

LA PRODUCTION

4.1 La description du secteur de la production de lait

Afin de tracer le portrait géographique de l'industrie laitière canadienne et d'en faire une analyse comparative, le Québec, l'Ontario et l'Alberta ont été les provinces identifiées. Les principales sources de données utilisées sont celles de Statistique Canada.

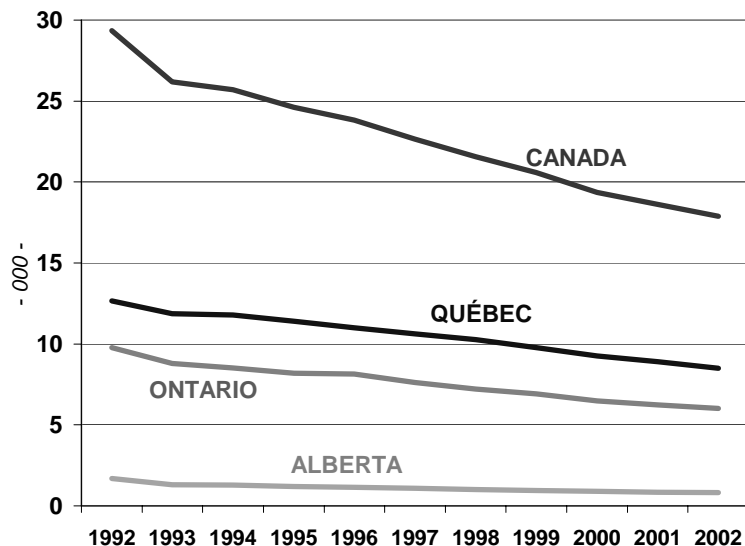
L'évolution des recettes monétaires

En 2002, le Québec se situait au premier rang des provinces productrices de lait avec des recettes monétaires de 1,51 milliard de dollars, devant l'Ontario et l'Alberta dont les recettes monétaires s'élevaient respectivement à 1,35 milliard de dollars et 366 millions de dollars.

Le nombre de fermes laitières

L'analyse de l'évolution du nombre de fermes laitières au Québec, en Ontario, en Alberta ainsi que dans l'ensemble du Canada démontre une tendance généralisée vers la diminution du nombre de fermes (figure 4.1). En effet, pour la période de 1992 à 2002, le nombre de fermes laitières a diminué de 33 % au Québec, de 38 % en Ontario, de 51 % en Alberta et de 39 % pour l'ensemble du Canada.

Figure 4.1
Nombre de fermes laitières,
Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1992 à 2002

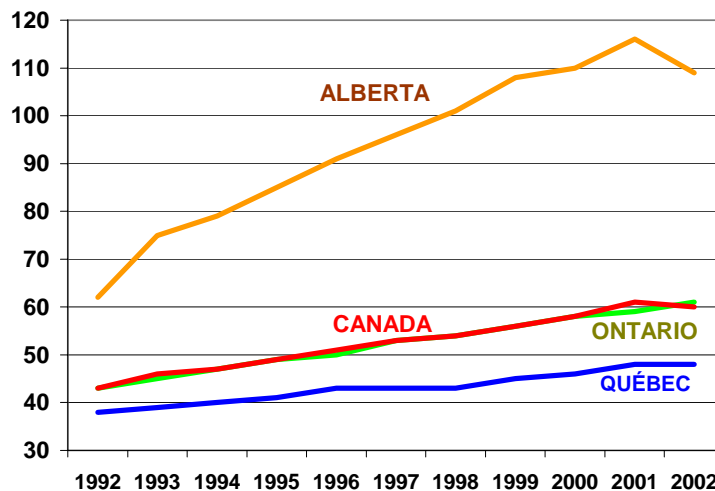


Sources : - Statistique Canada, Banque de données CANSIM II, Compilation AGÉCO, 2003.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2004.

Le nombre de vaches laitières par ferme

Le nombre moyen de vaches laitières par ferme de 1992 à 2002 a connu une hausse de 40 % dans l'ensemble du Canada. Au Québec, la moyenne de vaches laitières par ferme a augmenté, passant de 38 vaches en 1992 à 48 en 2002. Le nombre de vaches laitières par ferme s'est donc accru de 26 % au Québec en 11 ans, comparativement à 42 % pour l'Ontario et à 76 % pour l'Alberta (figure 4.2).

Figure 4.2
Moyenne de vaches laitières par ferme,
Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1992 à 2002



Sources : - Statistique Canada, Banque de données CANSIM II, Compilation AGÉCO, 2003.

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2004.

La production de lait par vache

Bien qu'en 2002 la production de lait par vache soit la plus basse au Québec, comparativement à l'Ontario, à l'Alberta et à la moyenne canadienne, en 11 ans, les variations ont été relativement similaires. En effet, le Québec a augmenté sa production par vache de 28 %, passant de 5 250 kg en 1992 à 6 727 kg en 2002. Pour la même période, la production de lait par vache en Ontario a enregistré une hausse de 41 %, de 26 % en Alberta et de 28 % pour la moyenne canadienne. Quoique l'Alberta ait une production par vache supérieure à celle du Québec en 2002, de 1997 à 2001, sa production par vache était inférieure.

L'évolution de la production laitière régionale au Québec¹

Au cours de la période de 1996 à 2003, le nombre de fermes laitières au Québec a diminué de 25 %, ce qui représente la disparition de 443 fermes laitières en moyenne par année. Certaines régions enregistrent une baisse plus accentuée du nombre de fermes laitières. En effet, de 1996 à 2003, le nombre de fermes laitières a diminué de 40 % dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de 32 % dans la région de Montréal–Laval–Lanaudière, de 30 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean et de 29 % dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les trois régions qui produisaient plus de 55 % de la production laitière au Québec en 1996 sont les mêmes régions en 2003, soit la Montérégie, la région de Chaudière-Appalaches et celle du Centre-du-Québec. Par ailleurs, de 1996 à 2003, il y a eu un déplacement de la production laitière de certaines régions périphériques vers d'autres régions. En effet, la production laitière, en termes de volume produit, a diminué de 5 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean et de 13 % pour l'ensemble des trois régions suivantes: Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue et Outaouais. Au cours de cette même période, la

¹ Source : AGÉCO, Les faits saillants québécois, 2001 à 2003, régions administratives.

production laitière a augmenté de 7,5 % pour l'ensemble des quatre régions agricoles suivantes: Chaudière-Appalaches, Québec, Laurentides et Bas-Saint-Laurent.

4.2 L'importance de la production laitière

En ce qui concerne la production laitière pour les provinces maritimes, le Québec, l'Ontario et l'Alberta, les données de la Commission canadienne du lait illustrent la répartition du quota laitier total et celles concernant l'évolution du quota total depuis 1997.

L'évolution du quota laitier total

Pour la période de 1997 à 2003, le quota laitier total du Canada, c'est-à-dire le quota de lait de consommation et de transformation, a augmenté de 9 %. De façon globale, l'augmentation la plus significative pour l'ensemble des provinces a eu lieu pour les années 2002 et 2003, où le quota laitier total du Canada a crû de 4,6 %. Au Québec, la hausse du quota laitier total s'élève à 11,3 % en 6 ans, ce qui est en partie attribuable aux achats de quota (5 674,5 kg de m.g./jour) fait par le Québec lorsque la bourse interprovinciale de quota était active (tableau 4.1).

Tableau 4.1
Évolution du quota laitier total,
provinces maritimes, Québec, Ontario, Alberta
et Canada, 1997 et 2003

	1997	2003	% de variation 1997-2003
	- 000 000 kg de m.g. -		
Île-du-Prince-Édouard	3,53	3,86	9,3
Nouvelle-Écosse	6,17	6,54	6,0
Nouveau-Brunswick	4,68	5,10	8,9
Québec	101,35	112,80	11,3
Ontario	90,37	96,63	6,9
Alberta	21,07	22,97	9,0
Total Canada	265,95	290,00	9,0

Sources : - Commission canadienne du lait.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2004.

Malgré la hausse significative de la production laitière au Québec, la valeur des livraisons manufacturières diminue. D'un côté, le Québec a connu, de 1997 à 2003, une augmentation de 47 % (11,4 / 24,0 M kg de m.g.) de la part relative de son quota laitier total par rapport au total canadien, ce qui est plus élevé que sa part relative de quota total du total canadien, soit 38,1 % (101,3 / 265,9 M kg de m.g.) en 1997. D'un autre côté, la part relative des livraisons manufacturières de produits laitiers du Québec par rapport à celle du Canada a diminué entre 1996 et 2003 passant de 38 % à 32 % (section 3.2.1 – Valeur des livraisons manufacturières). Ce phénomène peut s'expliquer, en partie, par le déplacement, du Québec vers l'Ontario, d'un volume d'environ 110 millions de litres de lait par année. La politique du déplacement du lait résulte, entre autres, d'une entente convenue avec les industriels laitiers de l'Est du Canada; cette entente spécifie que les achats de quota résultant de la bourse interprovinciale (5 674,5 kg de m.g./jour par le Québec) n'influenceraient pas le volume de lait à transformer dans une province.

La répartition du quota total national pour l'année 2003

En 2003, le Québec et l'Ontario détenaient un peu plus de 70 % du quota laitier total du Canada. En effet, le droit de produire total du Québec s'élevait en 2003 à 112,8 millions de kg de matière grasse, ce qui équivaut à 38,9 % du quota total canadien et à environ 3 milliards de litres de lait. Quant à l'Ontario, pour la même année, son droit de produire est

de 96,6 millions de kg de matière grasse, ce qui équivaut à 33,3 % du quota total canadien et à environ 2,7 milliards de litres de lait. Le quota laitier total de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta représente respectivement 1,3 %, 2,3 %, 1,8 % et 7,9 % du quota laitier total canadien.

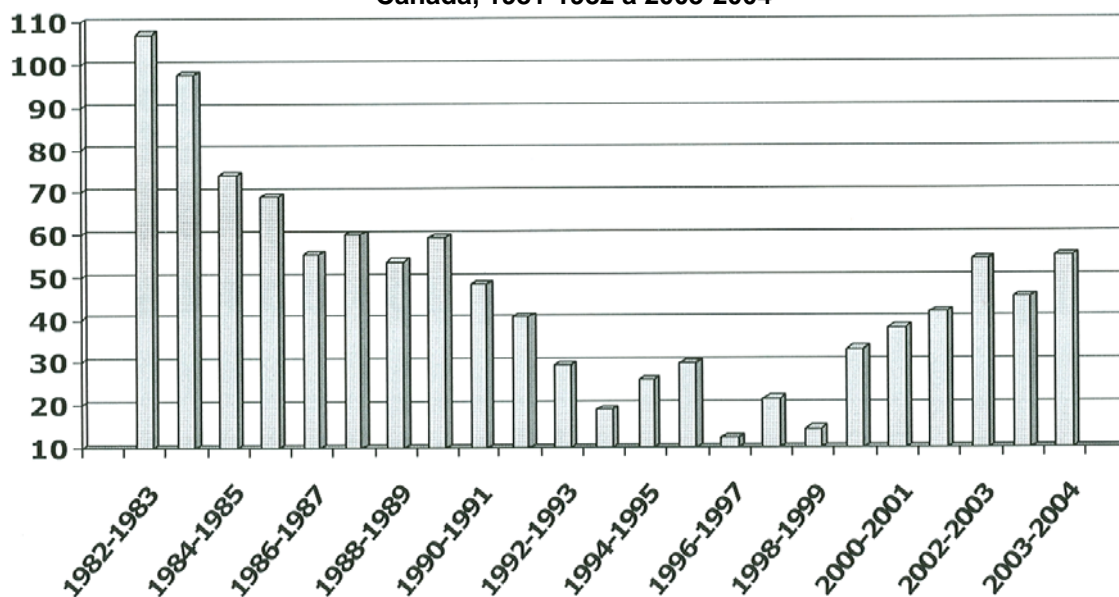
Le surplus structurel

Le quota laitier détenu par les producteurs canadiens est basé sur les besoins canadiens en matière grasse. Il en résulte que la quantité de solides non gras (SNG) produite par les producteurs de lait (protéines et autres solides) est supérieure aux besoins du marché intérieur. Cet excédent de solides non gras produit est appelé « surplus structurel ».

Au cours de la dernière décennie, le surplus structurel a augmenté considérablement. Alors qu'il était de près de 13 000 tonnes de poudre de lait écrémé (PLÉ) en 1995-1996, la Commission canadienne du lait estime qu'il pourrait atteindre 63 000 tonnes à la fin de l'année laitière 2003-2004.

Ce surplus structurel de poudre de lait écrémé est principalement attribuable à trois facteurs, soit l'augmentation de la consommation de crème au Canada, l'augmentation des importations de mélanges de solides non gras tels que la caséinate et le concentré de poudre de lactosérum et la modification dans la composition du lait à la ferme.

Figure 4.3
Évolution des surplus structurels de PLÉ,
Canada, 1981-1982 à 2003-2004



Source : - Fédération des producteurs de lait du Québec, présentation au CQVB (Centre québécois de valorisation des biotechnologies) 23 mars 2004.

4.3 La situation financière des fermes laitières

Afin d'analyser la situation financière des entreprises laitières du Québec, les données de l'Enquête financière sur les fermes de Statistique Canada, des années 1993 à 2002, ont été

retenues. Cette source de données a aussi été utilisée pour établir une base comparable avec les entreprises laitières de l'Ontario.

4.3.1 Les fermes laitières du Québec et de l'Ontario

Au Québec

L'analyse des résultats illustre que la situation financière des fermes laitières du Québec s'est détériorée au cours des dernières années.

Premièrement, au cours de la période de 1993 à 2002, les dépenses totales des fermes laitières du Québec ont crû plus rapidement que leurs revenus (tableau 4.2). Selon Statistique Canada, les revenus totaux des producteurs laitiers ont augmenté de 76 % pour la période de 1993 à 2002, ce qui correspond à une hausse d'environ 13 % annuellement. Les dépenses totales ont quant à elles progressé plus rapidement que les revenus des producteurs, affichant une augmentation de près de 88 % au cours de cette même période, soit une croissance d'environ 14 % par année. Cette dernière situation se reflète à travers le ratio « dépenses totales sur revenus totaux ». En effet, les dépenses des producteurs laitiers québécois comptent, en 2002, pour 78 % de leurs revenus totaux, comparativement à 73 % en 1993.

La progression plus rapide des dépenses totales, comparativement aux revenus totaux, des producteurs de lait québécois entre 1993 et 2002² peut s'expliquer, d'une part, par les revenus du lait et des récoltes (compensation Assurance de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) sur les récoltes non vendues) qui ont diminué en 2002. D'autre part, les intérêts payés et les amortissements des machineries et des équipements ont augmenté rapidement entre 1993 et 2002³. L'effet inflationniste sur les dépenses a aussi contribué à faire croître les dépenses totales à un rythme plus accéléré que les revenus totaux au cours de la même période.

Tableau 4.2
Évolution de la situation financière des fermes laitières, Québec, 1993, 2001 et 2002
(résultats moyens par ferme)

	1993	2001	2002	1993-2002	Moyenne des variations annuelles 1993-2002
Revenus totaux	139 733	259 361	245 547	75,73	12,68
Dépenses totales	101 692	192 790	191 066	87,65	14,08
% dépenses dans revenus totaux	72,7%	74,3%	77,8%	-	-
Actif total	694 886	1 657 209	1 693 240	143,67	20,52
Dettes totales	148 737	397 416	457 269	207,00	26,18
Taux d'endettement	21,4%	24,0%	27,0%	-	-

Sources : - Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes, 1993-2002.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, nos calculs.

² Raymond Levallois, professeur-chercheur, Université Laval, groupe de recherche Traget Laval, Colloque de l'entrepreneur gestionnaire, novembre 2003.

³ Banque de données CPLAIT, 1994-2001, GRÉPA.

Deuxièmement, la dette moyenne par ferme a fait un bond de 207 %, représentant une augmentation annuelle de 26 %. Cependant, les actifs ont progressé de 143 %, équivalant à une croissance annuelle d'environ 21 %. Cette relation entre le passif et l'actif des entreprises laitières du Québec explique le passage d'un taux d'endettement de 21,4 % en 1993 à 27 % en 2002.

En Ontario

Par ailleurs, il semble que les fermes laitières ontariennes obtiennent de meilleurs résultats financiers quoique le pourcentage d'endettement soit également à la hausse.

Les revenus totaux des producteurs laitiers ontariens ont augmenté de 95 % de 1993 à 2002, ce qui correspond à une hausse d'environ 14 % annuellement (tableau 4.3). Leurs dépenses totales ont aussi connu une hausse de 77 %, soit 12 % annuellement. La croissance des dépenses est inférieure à celle des revenus, ce qui n'est pas le cas au Québec où l'augmentation des dépenses est supérieure à celle des revenus.

La dette moyenne par ferme laitière en Ontario suit la même tendance que celle observée chez les entreprises québécoises, soit un endettement qui augmente, mais de façon moins importante qu'au Québec. Depuis 9 ans, la dette a connu une hausse de 183 % par rapport à l'augmentation des actifs de 126 %, ce qui explique que le taux d'endettement est passé de 15,3 % en 1993 à 19,2 % en 2002.

Tableau 4.3
Évolution de la situation financière des fermes laitières, Ontario, 1993, 2001 et 2002
(résultats moyens par ferme)

	1993	2001	2002	1993-2002	Moyenne des variations annuelles 1993-2002
Revenus totaux	179 684	306 791	351 551	95,65	14,41
Dépenses totales	136 033	221 754	241 247	77,34	12,16
% dépenses dans revenus totaux	75,7%	72,3%	75,0%	-	-
Actif total	1 019 968	2 093 896	2 310 357	126,00	17,89
Dettes totales	156 517	388 909	443 365	183,00	23,42
Taux d'endettement	15,3%	18,6%	19,2%	-	-

Sources : - Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes, 1993-2002.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, nos calculs.

4.3.2 Les principales causes d'endettement des fermes laitières

Plusieurs facteurs contribuent grandement à l'endettement des fermes laitières québécoises. Les principaux sont le type d'investissement réalisé par les producteurs laitiers, l'augmentation du prix des terres ainsi que les normes environnementales.

Le quota

Le type d'investissement réalisé au cours des années peut avoir un impact sur l'endettement. En effet, selon la Banque de données Agritel⁴ (tableau 4.4), le pourcentage d'investissement pour l'achat de quota par rapport aux investissements totaux est passé de 27,1 % en 1990 à près de 43 % en 2000⁵. L'augmentation de la valeur du quota est un des éléments qui explique la hausse de l'endettement des fermes laitières du Québec.

Tableau 4.4
Données d'endettement d'un groupe d'entreprises laitières,
Québec, 1990, 1995 et 2000

	1990	1995	2000
		- \$ -	
Investissement quota	9 347	10 859	63 434
Investissement autres biens (machinerie et bâtiments)	25 180	44 343	85 526
Investissement total	34 527	55 202	148 960
% quota / total investissement	27,1 %	19,7 %	42,6 %

Sources : - Données d'endettement d'un groupe d'entreprises laitières, Banque de données Agritel.
- Colloque de l'entrepreneur gestionnaire, Bernard Belzile, novembre 2003.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2004.

En effet, de 1997 à 2003, le prix du quota laitier échangé au système centralisé de vente des quotas (SCVQ) (figure 4.4) a enregistré une croissance de 69 %, signifiant une augmentation moyenne d'environ 12 % par année⁶. En janvier 2003, le prix du quota laitier a atteint un seuil historique de 31 000 \$/kg de m.g./jour. En janvier et février 2004, le prix du quota laitier du Québec se trouvait inférieur à celui de l'Ontario. Les prix du quota ontarien ont toujours été inférieurs aux prix du quota québécois, à l'exception de la période d'échanges interprovinciaux des quotas où un prix unique prévalait pour les trois provinces participantes, soit le Québec, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse. La bourse interprovinciale de quota entre le Québec et la Nouvelle-Écosse s'est échelonnée de novembre 1996 à mars 1999 et entre le Québec et l'Ontario d'octobre 1997 à avril 1998. Au cours de cette période, les producteurs du Québec ont acquis un quota de 5 674,5 kg de m.g./jour⁷.

À la suite de la décision de l'OMC du 20 décembre 2002, le prix des quotas a augmenté pour les premiers mois de 2003 (janvier: 31 000 \$, février: 30 800 \$) : la pression a été forte sur la demande de quota par rapport à la quantité offerte. Pour les mois de mars, avril et mai 2003, le prix du quota a diminué puisque la FPLQ a émis des augmentations de quota, réduisant ainsi la pression sur le prix.

⁴ La banque de données Agritel est une banque d'informations techniques et financières sur près de 2 000 fermes laitières, porcines, bovines, céréalières et autres. Elle contient des renseignements sur les fermes membres de GCA (un groupe conseil agricole est un regroupement autonome de productrices et producteurs agricoles qui collaborent à trouver des moyens d'accroître leur capacité de gestion technique et financière).

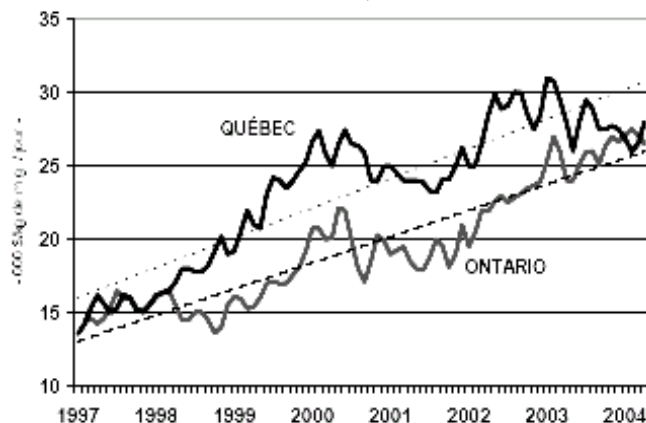
⁵ Données d'endettement d'un groupe d'entreprises laitières, Banque de données Agritel, Colloque de l'entrepreneur gestionnaire, Bernard Belzile, novembre 2003.

⁶ Calculs à partir des informations mensuelles de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

⁷ Commission canadienne du lait, Forum annuel P6, 7-8 mars 2001.

Figure 4.4

Transactions mensuelles des quotas laitiers,
Québec et Ontario, 1997 à 2004



Sources : - Fédération des producteurs de lait du Québec, 1997-2004 (janvier à mars).
- MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, mars 2004.

En février 2004, le prix du quota était de 25 999 \$/kg m.g./jour, représentant une diminution de 5 % par rapport à la même période l'année dernière (prix du quota en février 2003, 27 499 \$/kg de m.g./jour).

La machinerie et les bâtiments

Cependant, l'augmentation de la valeur du quota n'est qu'un élément d'explication de l'augmentation de l'endettement des fermes laitières au Québec. Les investissements des producteurs laitiers en machinerie et bâtiments ont augmenté de 240 % en 10 ans, selon les données d'Agritel. Plus précisément, selon une analyse⁸ de Raymond Levallois (Traget Laval) auprès des groupes-conseils agricoles du Centre-du-Québec, les investissements en machinerie et bâtiments ont augmenté de 61 % de 1998 à 2002.

Le prix des terres

L'augmentation du prix des terres est aussi un facteur qui contribue à accroître l'endettement. Selon les données de Financement agricole Canada⁹, la valeur des terres au Québec s'est accrue de façon importante, particulièrement depuis le milieu des années 1990. La croissance a été supérieure à celle observée en Ontario. Au cours des cinq dernières années, soit de 1997 à 2002, la croissance annualisée de la valeur des terres a été de 5,9 % au Québec, comparativement à 3,7 % en Ontario.

Les normes environnementales

Également, la mise à niveau des fermes laitières aux normes environnementales vient s'ajouter aux dépenses que l'entreprise doit déjà assumer. Selon le Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GRÉPA),¹⁰ de 1998 à 2002, des entreprises, qui

⁸ Raymond Levallois, professeur-chercheur, Université Laval, groupe de recherche Traget Laval, Colloque de l'entrepreneur gestionnaire, novembre 2003.

⁹ Selon le rapport de la valeur des terres agricoles, automne 2002.

¹⁰ Enquête sur les coûts de production des entreprises laitières, Québec, 1998-2002, GRÉPA, Sommaire des investissements en structures d'entreposage.

devaient se conformer aux normes environnementales, ont dû déboursier au moins 33 190 \$ dont notamment des investissements en structures d'entreposage.

4.3.3 Les conséquences

La dégradation significative des résultats financiers des fermes laitières du Québec au cours de la période de 1993 à 2002, affecte directement le solde résiduel¹¹ des entreprises.

En effet, ces dernières ont plus de difficultés à faire face aux risques, ce qui fait en sorte qu'un simple changement à la hausse du taux d'intérêt ou du coût d'alimentation peut venir affecter dramatiquement le solde résiduel de l'entreprise. Selon la Banque de données Agritel, le solde résiduel est passé de 5,65 % en 1998 à 1,37 % en 2002¹². Selon Raymond Levallois (Traget Laval), le solde résiduel d'une entreprise en santé doit être d'environ 10 à 15 % de ses ventes brutes. Un solde résiduel d'un peu plus de 1 % rend les entreprises vulnérables à l'évolution des conditions économiques. D'ailleurs, depuis mai 2003, la crise de la vache folle a eu pour effet d'accentuer les difficultés financières connues par les fermes laitières québécoises et, de ce fait, de réduire toute marge de manœuvre des entreprises fortement endettées pour faire face aux risques.

Également, les entreprises laitières endettées rendent le transfert de ferme problématique, particulièrement avec un solde résiduel presque nul.

4.4 Le revenu des producteurs

Selon les données de la Commission canadienne du lait, une comparaison du prix moyen reçu par les producteurs laitiers faisant partie de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait¹³ et ceux faisant partie de l'Entente sur la mise en commun des provinces de l'Ouest¹⁴ peut être faite.

Cette comparaison permet de démontrer que du mois d'août 2000 à juillet 2003, le prix moyen d'un hectolitre de référence¹⁵ de lait reçu par un producteur d'une province de l'Est a toujours été inférieur au prix moyen reçu par un producteur d'une province de l'Ouest (tableau 4.5). La différence de prix Est-Ouest provient, entre autres, de la proportion plus grande de lait de classe 1 (lait à boire) vendu par province comparativement au lait de transformation. Également, des politiques en vigueur dans chaque province quant à la fixation du prix du lait de consommation et de transformation peuvent être un autre facteur explicatif de cet écart de prix au producteur. Le lait de classe 1 correspond à la valeur la plus élevée dans le système canadien des classes de lait.

¹¹ Solde disponible à l'entreprise pour autofinancement après que les dépenses, les retraits personnels, les paiements en capital et les intérêts aient été couverts (les amortissements ne sont pas pris en compte).

¹² Évolution de la dette et du solde résiduel selon la Banque de données Agritel, 1990 à 2002.

¹³ Entente P5 convenue entre les provinces de l'Est canadien, soit l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

¹⁴ Entente WMP (Western Milk Pool) convenue entre les provinces de l'Ouest canadien, soit le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

¹⁵ Un hectolitre de référence correspond à un hectolitre de lait contenant 3,6 kg de m.g., 3,2 kg de protéine et 5,7 kg de lactose et autres solides.

De 2000 à 2003, le prix moyen au producteur pour un hectolitre de référence de lait a augmenté de 4,5 % dans les provinces de l'Est et de 9,5 % dans les provinces de l'Ouest. Au cours de cette période, la différence de prix au producteur s'est accentuée entre les provinces de l'Est et de l'Ouest, enregistrant un écart d'environ 4 \$/hl.

Tableau 4.5
Prix moyen annuel au producteur pour un hectolitre
de référence de lait intra quota,
année laitière, 2000-2001 à 2002-2003

Provenance	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	- \$/hl de référence -		
Provinces			
de l'Est (P5)	57,28	57,93	59,85
de l'Ouest (WMP)	58,38	60,61	63,89
Canada	58,32	59,10	61,14

Sources : - Commission canadienne du lait.
 - MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2004.

Constats

- En 11 ans, comparativement à l'Ontario, à l'Alberta et à la moyenne canadienne :
 - ▶ le Québec est la province qui enregistre la plus faible baisse du nombre de ses fermes laitières;
 - ▶ le Québec est la province où l'augmentation du nombre de vaches laitières par ferme est la plus faible;
 - ▶ la hausse de la production de lait par vache au Québec correspond à la moyenne canadienne.
- En 2002, les fermes laitières ontariennes ont un taux d'endettement inférieur aux fermes laitières québécoises, soit 19 % comparativement à 27 %.
- De 1998 à 2002, le solde résiduel des entreprises laitières québécoises a diminué, les rendant ainsi plus vulnérables à l'évolution des conditions économiques.
- De 2000 à 2003, le prix moyen du lait reçu par un producteur d'une province de l'Est canadien a toujours été inférieur au prix moyen reçu par un producteur d'une province de l'Ouest.

Défis

- Quels facteurs peuvent expliquer la plus faible augmentation du nombre de vaches par ferme au Québec? Cette évolution représente-t-elle un frein à la performance des fermes laitières?
- Quels outils de gestion devraient être prioritaires afin d'accroître la rentabilité des fermes laitières québécoises?

LA MISE EN MARCHÉ

La mise en marché du lait et des produits laitiers au Québec et au Canada est remarquable par son ampleur et son efficacité. En 2002-2003, les 17 800 fermes laitières canadiennes produisaient un volume annuel de 7,8 milliards de litres de lait de haute qualité sur l'ensemble du territoire agricole canadien. Le lait doit être cueilli à la ferme à tous les deux jours, puisqu'il est produit quotidiennement, ce qui nécessite une excellente organisation du transport du lait. Ce lait, un produit périssable qui doit être transformé dans un délai très court après la cueillette, est dirigé vers près de 300 établissements spécialisés dans la fabrication des produits laitiers pour desservir les besoins des 31 millions de canadiens répartis sur tout le territoire. Le système laitier québécois et canadien répond aux demandes des consommateurs, et ce, tant du point de vue de la variété, de la qualité ainsi que de l'innocuité des produits laitiers.

5.1 Les conventions de mise en marché du lait

Au Québec, les conventions de mise en marché du lait sont le résultat d'une entente entre les producteurs et les transformateurs. Elles interviennent en application de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1). Il existe deux conventions presque identiques : l'une entre Agropur et la Fédération des producteurs de lait du Québec et l'autre entre le Conseil de l'industrie laitière du Québec et la Fédération des producteurs de lait du Québec. Les principaux sujets couverts par les conventions sont : les garanties et les règles d'approvisionnement des usines laitières; la transformation dans les régions; la qualité du lait et les prix du lait. Les conventions de mise en marché sont échues depuis le 31 juillet 2003.

5.1.1 Le Comité des signataires

Le Comité des signataires des conventions de mise en marché du lait est responsable, entre autres choses, de négocier les conventions. Ce comité est composé des représentants de chacune des parties signataires des conventions, soit la Fédération des producteurs de lait du Québec, le Conseil de l'industrie laitière du Québec et Agropur, et il est présidé par le MAPAQ. Lors de mésentente, les parties ont recours aux étapes de conciliation et d'arbitrage prévues à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

5.1.2 Les règles d'approvisionnement

Les entreprises de transformation des produits laitiers au Québec détiennent des volumes historiques d'approvisionnement de lait pour les classes 2 - yogourt; 3 - fromage et 4 - beurre, poudre de lait écrémé ainsi que le lait évaporé. Les approvisionnements des usines pour le lait de consommation (classe 1) correspondent au besoin des transformateurs, il n'y a donc pas de volume historique. Les entreprises sont

approvisionnées tout au long de l'année en fonction de leur volume historique par classes de lait et les règles qui régissent l'approvisionnement du lait. Les volumes historiques d'approvisionnement des usines sont modifiés en fonction des augmentations et des diminutions des besoins canadiens de produits laitiers.

Ainsi, lorsqu'il y a une augmentation des besoins canadiens de produits laitiers (quand le quota de mise en marché augmente), les transformateurs laitiers reçoivent des volumes additionnels par l'entremise de la réserve de croissance. De plus, les conventions prévoient une réserve pour les nouvelles entreprises pour faciliter l'accès à l'industrie aux nouvelles entreprises (un volume de 5 millions de litres est disponible par année pour l'ensemble des entreprises). Par ailleurs, les conventions prévoient un programme d'innovation en matière de produits laitiers. Selon le Rapport d'évaluation du Programme d'innovation en matière de produits laitiers publié en janvier 2004, ce programme canadien, créé en 1989, permet à une entreprise qui désire développer un nouveau marché au Canada d'obtenir les quantités de lait nécessaires pour développer ces marchés (un maximum de 1 % du quota de mise en marché équivalant à 4,96 millions de litres de lait par année – année laitière 2003-2004 – sont mis à la disposition des participants). En 13 ans, 3 millions d'hectolitres de lait ont été transformés dans le cadre de ce programme au Canada. Jusqu'à maintenant, ce programme a permis de lancer 95 variétés de fromages fins au Canada. À titre d'exemple, au Québec ce programme a été notamment utilisé pour certains fromages : Mamirolle, Le Fin renard et bâton de Mozzarella.

5.1.3 Le développement régional

Le Chapitre 6 des conventions vise à favoriser une transformation dans les régions périphériques telles que l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-St-Jean, la Gaspésie et le Bas-St-Laurent.

Les principales mesures sont :

- les livraisons aux entreprises de la région de l'Abitibi-Témiscamingue correspondent approximativement à la production de la région;
- les livraisons aux entreprises de l'Île-aux-Grues et des Îles-de-la-Madeleine correspondent à la production respective de chacune de ces régions.

5.2 La qualité

En plus de l'inspection régulière des normes d'hygiène et de salubrité à la ferme laitière, le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) vérifie mensuellement les normes réglementaires, soit la numération des bactéries aérobies mésophiles, la numération des cellules somatiques et la vérification de la présence d'inhibiteurs de croissance bactérienne comme les antibiotiques ou autres produits chimiques.

Les normes actuelles du Règlement sur les normes microbiologiques des produits laitiers (r.5) de la Loi sur les produits alimentaires (c. P-29) sont les suivantes :

- numération des bactéries aérobies mésophiles : 100 000 bactéries/ml
- numération des cellules somatiques : 750 000 cellules/ml
- antibiotiques : absence

Tableau 5.1
Résultats hors normes pour les analyses de bactéries aérobies mésophiles totales,
les cellules somatiques et les antibiotiques,
Québec, 1993-1994 à 2002-2003*

Type d'analyse	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Numération des bactéries aérobies mésophiles										
<i>Total échantillons</i>	132 341	128 214	124 894	121 713	118 884	114 797	110 388	104 334	99 194	93 773
<i>% hors normes</i>	3,73	3,25	2,82	2,41	3,08	2,82	2,78	2,42	2,49	2,47
Numération des cellules somatiques										
<i>Total échantillons</i>	134 410	129 535	128 148	123 008	119 673	116 675	111 643	106 639	98 119	95 389
<i>% hors normes</i>	3,48	3,04	2,17	1,71	1,59	1,94	2,60	2,55	2,46	2,00
Antibiotiques										
<i>Total échantillons</i>	134 441	130 540	128 097	123 029	119 722	116 733	111 718	106 744	101 361	95 755
<i>% hors normes</i>	0,38	0,34	0,20	0,13	0,09	0,08	0,10	0,10	0,08	0,08

*Année = du 1^{er} avril au 31 mars.

Source : MAPAQ, Direction de la normalisation et de l'appui à l'inspection des aliments, avril 2004.

De plus, en vertu d'un protocole signé entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le Conseil de l'industrie laitière, Agropur coopérative et la Fédération des producteurs de lait du Québec, chaque chargement de lait est vérifié avant son déchargement à l'usine pour la présence d'antibiotiques. Tous les lots positifs sont éliminés du circuit de commercialisation.

Les statistiques de conformité à la norme nous permettent de constater une amélioration au niveau de la numération des bactéries aérobies mésophiles totales entre 1993 et 1997 et entre 1998 à 2001 (tableau 5.1). Le nombre de hors normes semble assez stable depuis cette date.

La numération des cellules somatiques suit à peu près la même tendance pour le pourcentage de hors normes, soit une diminution de 1993 à 1997, une augmentation entre 1998 et 2000, suivie d'une diminution depuis 2000. L'amélioration de la qualité en ce qui a trait à la réduction des cellules somatiques a été identifiée comme une priorité de recherche, sujet qui sera abordé au chapitre suivant.

Pour les antibiotiques, la diminution s'est effectuée entre 1993 et 1997 et le nombre de hors normes est demeuré constant depuis cette date.

5.3 La publicité et la promotion

Depuis le 1^{er} août 2003, les activités de promotion de lait de consommation relèvent des Producteurs laitiers du Canada. Les provinces maritimes ainsi que l'Ontario se sont joints également à l'organisme canadien.

En 2004, 9 millions de dollars seront investis pour le lait de consommation au Québec¹ au niveau de la publicité, de la promotion, des commandites d'événements et de la nutrition, 14,2 millions de dollars pour la publicité et la promotion des fromages québécois et 3,8 millions de dollars pour le beurre. Le budget accordé pour promouvoir ces trois principaux produits s'élève à environ 27 millions de dollars.

Pour atteindre une portion importante de la population, les campagnes publicitaires télévisées, les promotions en magasin et les activités conjointes avec certains transformateurs sont des moyens utilisés afin de favoriser la consommation de produits laitiers auprès du public.

Par ailleurs, la tendance à privilégier les marques de produits par les commerçants soulève le débat entre l'efficacité de la promotion générique versus la promotion de marque. Dans la littérature, les hypothèses suivantes sur les stratégies de promotion sont largement acceptées :

- la promotion générique influencerait le volume des ventes sur le marché, mais pas le prix;
- la promotion générique serait plus performante que la promotion de marque pour augmenter la consommation totale sur les marchés, la promotion de marque étant réputée pour générer un effet de substitution entre les produits qui modifieraient les parts de marchés des firmes (effet prédateur);
- la promotion de marque serait plus efficace auprès du consommateur que la promotion générique puisqu'elle véhicule un message pour un produit différencié à plus haute valeur ajoutée, contrairement à la promotion générique qui véhicule un message pour des produits ayant des caractéristiques communes;
- le rendement sur les investissements en promotion serait différent selon qu'il s'agit de promotion de marque ou de promotion générique.

5.4 Les prix

La fixation du prix du lait aux producteurs suit plusieurs étapes, les trois principales étapes sont :

1. l'établissement par la Commission canadienne du lait (CCL),² des prix planchers du lait (prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé);
2. l'établissement de la grille de prix cibles du lait par l'Organisme de supervision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P5) dont le Québec est signataire;
3. la négociation des prix cibles entre les producteurs de lait et les industriels québécois en vertu des conventions de mise en marché du lait.

¹ Incluant la crème.

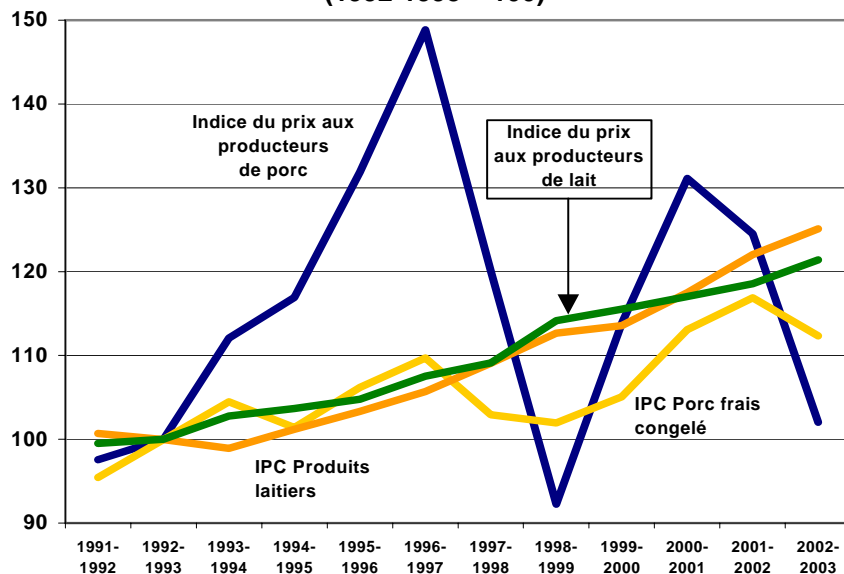
² Au cours des dernières années, la CCL faisait l'annonce à la mi-décembre.

Lorsqu'il y a mécontentement entre les parties, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec arbitre le différend.

Les prix payés aux producteurs laitiers par les industriels sont établis en fonction de la rentabilité respective des produits laitiers fabriqués et sur la base de chaque kilogramme de composants que contient le lait, soit la matière grasse, les protéines, le lactose et autres solides du lait. Ainsi, le prix du lait à boire est plus élevé que celui du lait vendu pour la fabrication de fromages. De 1993-1994 à 2002-2003, le prix moyen annuel du lait aux producteurs a augmenté constamment, il est passé de 50,98 à 59,70 \$/hl³.

Le système de paiement assure une stabilité des prix aux producteurs ainsi que les prix aux consommateurs. Au cours des dix dernières années, le taux de variation moyen du prix payé aux producteurs de lait a suivi celui des prix à la consommation des produits laitiers au Québec (figure 5.1). Depuis 2000, l'indice du prix du lait aux producteurs augmente moins que celui des produits laitiers. Dans le secteur porcin, une autre source de protéine animale, les fluctuations sont beaucoup plus importantes, notamment en ce qui a trait aux prix moyens payés aux producteurs. À noter toutefois, les producteurs bénéficient d'un programme d'assurance-stabilisation qui permet d'aplanir ces fluctuations.

Figure 5.1
Indice des prix à la consommation et du prix
aux producteurs, produits laitiers et porc,
Québec, années laitières, 1991-1992 à 2002-2003
(1992-1993 = 100)

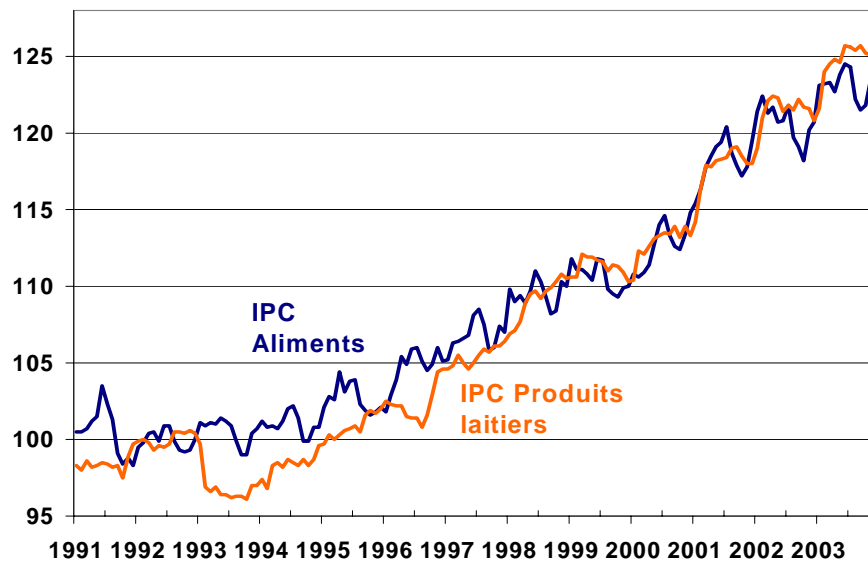


Sources : - Statistique Canada, séries V736158 et V736165.
 - Fédération des producteurs de lait du Québec.
 - Fédération des producteurs de porc du Québec, Encan électronique du porc.
 - MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières;
 Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

³ Prix selon une teneur de référence de 3,6 kg de m.g., de 3,2 kg de protéines et 5,7 kg de lactose et autres solides par hectolitre. Pour l'année laitière 1990-1991, le prix a été estimé par la FPLQ, à partir du prix des pools I (lait de consommation) et II (lait de transformation), des retenues (écrémage, intraquota) et du subside.

La figure 5.2 présente l'évolution des indices des prix à la consommation des produits laitiers par rapport à l'indice des prix à la consommation des aliments de 1991 à 2003.

Figure 5.2
Indice des prix à la consommation
des produits laitiers et des aliments,
Québec, 1991 à 2003
(1992 = 100)



Sources : - Statistique Canada, séries V736153 et V736165.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, mars 2004.

Constats

- Au cours des dix dernières années, la qualité du lait cru s'est améliorée. Par ailleurs, le taux d'échantillons hors normes concernant la présence d'antibiotiques a diminué d'une manière significative.
- Les producteurs de lait déploient des efforts significatifs en promotion des produits laitiers.
- Depuis 2000, l'indice du prix du lait aux producteurs augmente moins que celui des produits laitiers.

Défi

- Des stratégies mixtes impliquant des combinaisons de promotion de marque et de promotion générique pourraient-elles favoriser l'optimisation des rendements sur les investissements en promotion?

LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

En 2001-2002, le financement de la recherche-développement réalisée par les universités dans le secteur laitier provenait principalement du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) (1,3 M\$), du MAPAQ (160 000 \$), du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) (470 000 \$) et de Novalait inc. (460 000 \$). Novalait est une corporation de financement de la R-D détenue à part égale par les producteurs et les transformateurs laitiers du Québec. En plus d'être actionnaires, ils sont également les utilisateurs des résultats issus de la recherche. La mission de l'organisme est d'assurer le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec. La figure 6.1 présente la source des sommes investies en 2001-2002. La figure 6.2 traite pour sa part de l'évolution des montants totaux investis sur une période de dix ans.

Figure 6.1

Provenance des sommes investies en R-D dans les universités québécoises, 2001-2002

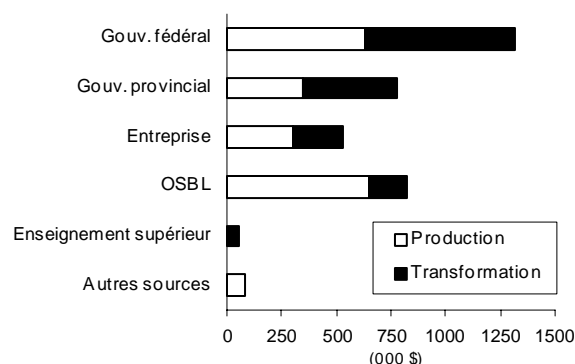
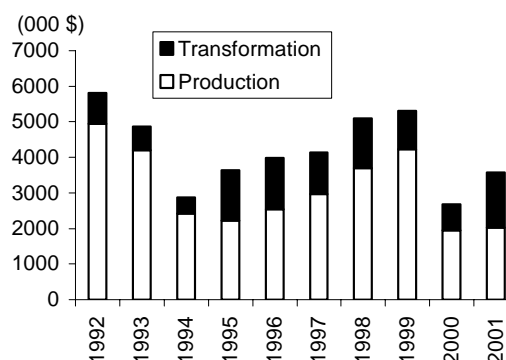


Figure 6.2

Évolution des sommes investies en R-D dans les universités québécoises, 1992-2001



Source : - Ministère de l'Éducation du Québec, Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU), 1992-1993 à 2001-2002.

Plusieurs acteurs de la recherche universitaire oeuvrent dans le secteur laitier. Les chercheurs du Centre de recherche en sciences et technologie du lait (STELA) de l'Université Laval sont reconnus pour leur expertise de pointe dans ce domaine. La Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval regroupe des chercheurs actifs dans ce secteur au Département des sciences animales et également à l'Institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels (INAF). De la recherche sur le secteur laitier s'effectue aussi à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill, à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et, dans une moindre mesure, à l'Institut Armand-Frappier (INRS), au Département de biologie de l'Université de Sherbrooke et au Département des sciences biologiques de l'UQAM.

Au Québec, Agriculture et Agroalimentaire Canada possède deux stations de recherche qui sont actives dans le secteur laitier: le Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc de Lennoxville et le Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA) situé à St-Hyacinthe. En 2001, 44 % des chercheurs de la station de Lennoxville se spécialisaient dans le secteur laitier pour un financement total de plus de 1,7 million de dollars. Au CRDA, pour la même année, ce sont 35 % des chercheurs qui travaillaient dans le secteur et bénéficiaient d'un financement de près de 1,9 million de dollars.

Les priorités de recherche identifiées par l'industrie laitière pour les prochaines années sont axées sur l'étude des composants du lait, sur l'affinage et l'amélioration des technologies fromagères, sur la mammite bovine ainsi que sur l'accroissement de l'efficacité et de la rentabilité des entreprises. Pour leur part, les intervenants de la recherche laitière ciblent davantage le développement de probiotiques et de nutraceutiques.

Ces tendances répondent, entre autres, aux besoins d'une population vieillissante et davantage préoccupée par les aliments santé. Plusieurs breuvages laitiers additionnés en oligo-éléments et en acides gras oméga-3 ont d'ailleurs fait leur apparition sur le marché.

Constats

- Le financement de la R-D réalisée par les universités dans le secteur laitier s'élevait, en 2001-2002, à 2,4 millions de dollars.
- Les priorités de recherche identifiées par l'industrie laitière pour les prochaines années sont axées sur l'étude des composants du lait, sur l'affinage et l'amélioration des technologies fromagères, sur la mammite bovine ainsi que sur l'accroissement de l'efficacité et de la rentabilité des entreprises.

CONSTATS ET DÉFIS

Chapitre 2 – Les marchés

Constats

- Le marché canadien a augmenté de 9 % au cours de la période de 1997 à 2003.
- Les exportations de produits laitiers du Québec ont amorcé une diminution à partir de 1998, tandis que l'importation de produits laitiers au Québec et au Canada connaît une progression constante depuis les dix dernières années.
- De 1994 à 2003, les importations de mélanges et d'ingrédients laitiers non contingentés sont passées de près de 26 700 à 82 900 t.m.
- Lorsque l'on compare la consommation des produits laitiers au Canada à celle de la France, les efforts de développement du marché canadien pourraient avantageusement se poursuivre, et ce, malgré les limites associées à toute comparaison de la consommation des produits laitiers entre les pays.

Défi

- L'industrie laitière devrait poursuivre ses réflexions visant à définir des stratégies qui favoriseront le développement du marché canadien des produits laitiers et des ingrédients à son plein potentiel.

Chapitre 3 – La transformation

Constats

- L'industrie est fortement concentrée entre les mains de trois grands transformateurs: Saputo, Parmalat et Agropur qui, à eux seuls, transforment approximativement 75 % du volume total de lait produit au Québec.
- Le phénomène de rationalisation des grandes entreprises de transformation de produits laitiers s'est poursuivi au cours des années 1990; par exemple, entre les années 1995 à 1999, le nombre d'usines de transformation au Canada est passé de 275 à 243.
- Le nombre de petites entreprises de transformation est en croissance au Québec. En l'espace de dix ans, leur nombre est passé de 28 (1993-1994) à 52 (2002-2003) entreprises. Cette croissance s'explique notamment par l'émergence des micro-fromageries dans plusieurs régions du Québec.
- En 2003, la valeur des livraisons manufacturières de produits laitiers du Québec s'élevait à 3,5 milliards de dollars, représentant 32 % de la valeur des livraisons manufacturières canadiennes de produits laitiers.

Défi

- Quel effet les stratégies de croissance sur la scène nord-américaine des grandes entreprises présentes au Québec auront-elles sur les activités de transformation au Québec?

Chapitre 4 – La production

Constats

- En 11 ans, comparativement à l'Ontario, à l'Alberta et à la moyenne canadienne :
 - ▶ le Québec est la province qui enregistre la plus faible baisse du nombre de ses fermes laitières;
 - ▶ le Québec est la province où l'augmentation du nombre de vaches laitières par ferme est la plus faible;
 - ▶ la hausse de la production de lait par vache au Québec correspond à la moyenne canadienne.
- En 2002, les fermes laitières ontariennes ont un taux d'endettement inférieur aux fermes laitières québécoises, soit 19 % comparativement à 27 %.
- De 1998 à 2002, le solde résiduel des entreprises laitières québécoises a diminué, les rendant ainsi plus vulnérables à l'évolution des conditions économiques.
- De 2000 à 2003, le prix moyen du lait reçu par un producteur d'une province de l'Est canadien a toujours été inférieur au prix moyen reçu par un producteur d'une province de l'Ouest.

Défis

- Quels facteurs peuvent expliquer la plus faible augmentation du nombre de vaches par ferme au Québec? Cette évolution représente-t-elle un frein à la performance des fermes laitières?
- Quels outils de gestion devraient être prioritaires afin d'accroître la rentabilité des fermes laitières québécoises?

Chapitre 5 – La mise en marché

Constats

- Au cours des dix dernières années, la qualité du lait cru s'est améliorée. Par ailleurs, le taux d'échantillons hors normes concernant la présence d'antibiotiques a diminué d'une manière significative.
- Les producteurs de lait déploient des efforts significatifs en promotion des produits laitiers.
- Depuis 2000, l'indice du prix du lait aux producteurs augmente moins que celui des produits laitiers.

Défi

- Des stratégies mixtes impliquant des combinaisons de promotion de marque et de promotion générique pourraient-elles favoriser l'optimisation des rendements sur les investissements en promotion?

Chapitre 6 – La recherche-développement

Constats

- Le financement de la R-D réalisée par les universités dans le secteur laitier s'élevait, en 2001-2002, à 2,4 millions de dollars.
- Les priorités de recherche identifiées par l'industrie laitière pour les prochaines années sont axées sur l'étude des composants du lait, sur l'affinage et l'amélioration des technologies fromagères, sur la mammité bovine ainsi que sur l'accroissement de l'efficacité et de la rentabilité des entreprises.